

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 48^e SEANCE

1^o Séance du Vendredi 20 Octobre 1967.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3889).

Services du Premier ministre :

Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. d'Ornano, Boscher, Delelis, Marcellin, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, Ollivro, Millet, Royer, Boyer-Andrivet, Grussenmeyer, Maroselli, Catalifaud, Rossi, Poncelet, Dupuy, Trorial, Périllier, Bozzi, Ribadeau-Dumas, Bécam.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3910).

PRESIDENCE

DE Mme MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER,

vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits du commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, ainsi que de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. (Services du Premier ministre, section VIII et partie de la section I).

Ce débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, 40 minutes ;
- Commissions, 25 minutes ;
- Groupe de l'union démocratique pour la V^e République, 54 minutes ;
- Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 35 minutes ;
- Groupe communiste, 15 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;
- Groupe Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Plan et l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, la création, en avril 1967, du ministère d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ne s'est pas accompagnée d'une fusion des organismes responsables jusqu'alors de la politique de ces deux secteurs. Il n'y a pas lieu de le déplorer : le commissariat du Plan et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont jusqu'à présent fait suffisamment la preuve de leur efficacité pour qu'une modification de leurs structures administratives actuelles ne soit ni souhaitable ni souhaitée.

Sur le plan budgétaire, la coexistence de deux organismes distincts, bien qu'entretenant par ailleurs des liens nombreux, fait que les dotations de l'un et de l'autre figurent dans des fascicules budgétaires différents dont il convient de donner un aperçu rapide.

Pour 1968, le budget du commissariat du Plan est en forte expansion, puisqu'il atteindra plus de 26 millions de francs contre 22.600.000 francs en 1967. Cette forte expansion a trois causes.

La première cause d'augmentation réside dans le transfert des services du Premier ministre, au commissariat du Plan, de la délégation à l'informatique. Celle-ci, rappelons-le, est chargée de la responsabilité de toute la partie, administrative en quelque sorte, du « plan calcul » destiné à permettre à la France de se doter d'une industrie des calculateurs électroniques dont les premiers produits apparaîtront en 1969.

J'ajoute que le délégué à l'informatique a une mission beaucoup plus vaste. Non seulement il assiste le commissaire général du Plan, mais les objectifs qu'il poursuit sont principalement l'équipement normalisé des administrations pour éviter la dispersion, la coordination entre l'Etat et l'industrie privée dans le domaine de l'informatique, enfin la recherche à long terme et l'insertion de l'informatique dans l'enseignement. L'ère des ordinateurs et des calculateurs ne fait que s'ouvrir et on peut affirmer que leur influence sera si grande qu'ils vont bouleverser la vie des hommes dans la seconde moitié du xx^e siècle. Il s'agit d'une véritable révolution qui permettra de centraliser les contrôles et de décentraliser les responsabilités. « Gouverner de loin et administrer efficacement de près », aurait dit Napoléon.

Mais revenons à l'examen budgétaire. Est-il souhaitable que les crédits relatifs au plan calcul lui-même et à l'institut de recherche d'informatique et d'automatique continuent de figurer parmi les services du Premier ministre ? Telle est la question que je vous pose, monsieur le ministre.

La seconde cause importante d'augmentation de crédit intéresse le centre d'études des revenus et des coûts dont l'activité se développera en 1968 après la période de mise en œuvre de l'année 1967.

La troisième raison enfin de l'augmentation de ce budget est qu'il convient de faire face au développement des recherches en socio-économie. J'ai analysé dans mon rapport écrit les nombreuses recherches réalisées par le Plan, non sans préciser qu'à la suite d'une étude rapide à laquelle je me suis livré, il ne semble pas que l'observation présentée par la Cour des comptes sur les conditions dans lesquelles certaines recherches ont été effectuées par les administrations puisse s'appliquer au commissariat général du Plan.

Pourtant, monsieur le ministre, après cette constatation encourageante, permettez-moi de vous faire part d'un problème qui

me tient à cœur, mais qu'il vous sera moins agréable peut-être de m'entendre évoquer. Il s'agit des crédits destinés à la productivité et de l'organisation même de ce service, c'est-à-dire de l'application de l'article 71 de la loi de finances pour 1965.

Vous comprendrez aisément que j'aborde ce problème, car il m'est déplaisant — et il doit l'être aussi à tous nos collègues — de constater qu'un texte voté par le Parlement depuis trois ans soit demeuré jusqu'à maintenant lettre morte. Je souhaiterais recevoir l'assurance que nous pouvons compter sur votre diligence pour que ce texte s'applique rapidement.

M. Raymond Marcellin, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Voulez-vous me permettre de vous répondre immédiatement ?

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué, chargé du Plan.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Vous pouvez compter sur ma diligence. Nous discutons actuellement avec le ministère des finances et j'ai la ferme volonté d'aboutir très rapidement, sinon de la façon stricte prévue par le texte, car nous rencontrons des difficultés d'application, du moins dans le sens souhaité par l'Assemblée nationale. Nous entendons agir vite, afin que la productivité soit organisée efficacement au commissariat général du Plan.

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision et je me réjouis de la volonté que vous manifestez. En effet, il s'agit de mettre en place un organisme unique ayant pour tâche de poursuivre les actions déjà entreprises et qui sont si bénéfiques dans de nombreux secteurs économiques.

En outre, cet établissement public devrait, à notre sens, faire porter ses efforts sur les groupements d'entreprises, si nécessaires, et sur la découverte des marchés extérieurs au niveau des petites et moyennes entreprises qui devront exporter des produits de plus en plus élaborés.

Comme vous pourrez le constater, mes chers collègues, j'ai fait une large place, dans mon rapport écrit, aux études réalisées par ou pour le compte du Plan. Je voudrais insister, comme l'ont fait en commission M. le président Palewski et M. Chalandon, sur l'activité et l'efficacité du comité d'administration.

Ce groupe de travail dont la composition pourrait être modifiée et surtout élargie devrait procéder de façon plus systématique à un examen critique des services votés, pour diminuer leurs coûts et principalement en améliorant l'efficacité.

Il m'a paru également intéressant et opportun de consacrer un certain développement à l'évolution des indicateurs d'alerte généralement appelés clignotants et à la réalisation du V^e Plan dont le rythme d'exécution apparaît satisfaisant. En effet si la croissance des dotations est maintenue, comme tout permet de le penser, le taux de réalisation oscillera entre 95 et 100 p. 100 en fin de Plan.

Du commissariat général du Plan dont les services sont maintenus majeurs, je passerai à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — la D. A. T. A. R. — qui n'a pas encore l'âge de raison, mais dont l'action parfois critique, parce que mesurée, est de plus en plus vaste et déterminante.

Les crédits consacrés aux moyens des services augmentent peu d'une année sur l'autre. En effet, il est dans la nature de la D. A. T. A. R. d'être une équipe souple, dynamique, peu nombreuse et je crois être, avec M. Duval rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, le seul rapporteur à pouvoir se réjouir de la modestie de cette progression car elle atteste que la délégation demeure cet organisme d'abord soucieux d'efficacité, comme beaucoup d'entre nous ont pu s'en rendre compte.

Auprès de la D. A. T. A. R. fonctionne le secrétariat permanent des problèmes de l'eau dont les dotations accusent un progrès plus sensible d'un exercice à l'autre puisqu'elles passent de 900.000 francs à 1.900.000. Je rappelle que cette mesure répond au souci que votre rapporteur avait déjà exprimé quant à l'importance de l'eau dans la vie de chaque Français.

D'après les calculs que j'ai pu faire et qui doivent correspondre au minimum, car je ne suis pas assuré de ne pas avoir fait d'oubli, j'ai compté huit comités, commissions ou organismes chargés de ces problèmes de l'eau au niveau de l'administration centrale et au moins sept types d'organismes divers fonctionnant aux échelons locaux ou régionaux. Je m'effraye, monsieur le ministre, à la pensée de ce qu'aurait pu être la situation si le décret du 21 novembre 1960 relatif à la coordination interministérielle dans le domaine de l'eau n'était pas intervenu !

En ce qui concerne les dotations du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, 219.600.000 francs d'autorisations de programme et 198.200.000 francs de crédits de paiement figurent au budget qui nous est soumis. Ces sommes permettront de poursuivre l'action commencée depuis quatre ans par le F. I. A. T. selon une procédure originale et des modalités qui lui sont propres, mais qui sont toujours appréciées par les bénéficiaires.

Mon rapport écrit permettra à ceux de nos collègues que cela intéresse de prendre connaissance des secteurs et des régions sur lesquels ont porté les interventions du F. I. A. T. au cours de ces dernières années, ainsi que des domaines dans lesquels un effort de recherche particulier a été accompli.

Je dirai seulement que par région, l'Ouest, au sens large du terme, c'est-à-dire au-delà de la ligne Le Havre—Marseille, a bénéficié d'un effort prioritaire. Par secteur, c'est l'équipement routier qui vient en tête et, pour les études, la première place a été réservée aux prototypes, je veux dire l'aérotrain, le moteur linéaire et la pente d'eau.

En ce qui concerne la politique régionale, il est important de rappeler les mesures qui viennent d'être prises en faveur de l'aménagement du territoire. Les aides à la décentralisation connaissent une amélioration sensible; le taux des primes du régime industriel est augmenté; les préfets de région sont désormais compétents pour examiner les dossiers allant jusqu'à 2 millions d'investissement. Enfin, une prime de 5 à 15 p. 100 est instituée en faveur des activités tertiaires qui se créeront ou se développeront dans les métropoles.

Monsieur le ministre, je me permets de faire une observation à ce sujet. Je pensais en effet que le Gouvernement avait une certaine autorité sur les grandes banques nationales et les compagnies d'assurances nationalisées. Ne peut-il alors agir sans recourir à l'incitation, mais par simple décision ministérielle ? Il semble paradoxal d'aider par des primes des entreprises dont la situation financière est particulièrement saine, alors que jusqu'à ce jour ces primes n'ont pas été accordées aux artisans dont vous connaissez le rôle indispensable sur le plan économique et social.

D'autre part, si les établissements bancaires et financiers se développent en province, il serait également capital que ce mouvement fût accompagné d'une décentralisation des décisions. Il est en effet anormal que la plupart des dossiers de demandes de prêts à caractère industriel ou commercial, même pour de très modestes montants, soient examinés à Paris. Le crédit doit se rapprocher de l'utilisateur. L'exemple des caisses de crédit agricole est significatif et mérite d'être suivi.

Quelles que soient les incitations, l'aide la plus efficace est sans conteste la possibilité de recours à l'emprunt au moment opportun. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, d'étendre le champ d'action des sociétés de développement régional.

Une seconde décision a été prise à votre initiative : la création de zones de rénovation rurale. Cette expérience, géographiquement réduite, doit réussir et être élargie à d'autres régions qui déjà la réclament. Ne pourrait-on pas, pour ces régions situées en dehors des zones de rénovation, utiliser les crédits du F. I. A. T. en faveur d'opérations d'aménagement rural ?

Après ce rapide survol des fascicules budgétaires qui nous sont soumis on peut se poser deux questions fondamentales.

La première concerne notre système de planification. Doit-on persévérer à prévoir à long terme sur cinq ou sept ans — la durée du Plan est bien de cinq ans, mais par suite des études nécessaires à son élaboration on peut dire que la planification s'étend pratiquement sur sept ans — ou préférer une planification que certains appellent stratégique, mobile et glissante ? Je répondrai que nous devons nous en tenir encore au Plan à long terme ; sinon, nous assisterions rapidement à une déplanification et au désordre. Rien d'ailleurs n'empêche le Gouvernement de reviser en cours de plan certaines prévisions. C'est le cas du logement et des télécommunications qui font l'objet d'une révision en hausse.

On peut dire cependant que le VI^e Plan apparaîtra selon toute vraisemblance très différent du V^e Plan, tant par certaines de ses options que par ses mécanismes et son champ d'application. C'est ainsi que le VI^e Plan devrait figurer comme le premier Plan européen.

La seconde question concerne l'aménagement du territoire. Y a-t-il un véritable aménagement, c'est-à-dire un développement équilibré de Paris et de la province ? Un large débat, à coup sûr passionné mais objectif, apporterait sans doute un éclairage intéressant sur ce qui se fait. Ne peut-on l'envisager pour la prochaine session ? Peut-être pourriez-vous m'apporter une réponse, monsieur le ministre.

Quoi qu'il en soit, tous les efforts conjugués de l'Etat et des collectivités sont orientés dans cette direction. Le succès n'est pas toujours apparent. Mais la querelle entre la capitale et la province, entre les villes et les campagnes, pour réelle qu'elle soit, est largement dépassée par l'évolution de la situation économique et sociale.

Pour réussir, l'aménagement du territoire doit s'appuyer désormais sur des réformes de structures indispensables. Il doit enfin être à la fois national et européen. En votant les crédits qui nous sont présentés, nous devons faire un pas décisif dans la voie qui nous est désormais tracée. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme la présidente. La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le Plan et l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, devant une assistance où la qualité supplée le nombre réduit — ce qui est d'ailleurs compréhensible après trois séances de nuit consécutives — je vais aborder, pour le compte de la commission de la production et des échanges, l'examen du budget de l'aménagement du territoire et du Plan.

M. Ansquer ayant, au nom de la commission des finances examiné les crédits inscrits à ce titre, je n'y reviendrai pas et, dans le temps très court qui m'est imparti, je vous ferai simplement part des réflexions mais aussi des suggestions ou objections que la commission de la production et des échanges a émises à propos de ce budget.

J'ai entendu, monsieur le ministre, votre réponse à M. Ansquer et j'ai pris acte avec satisfaction de votre volonté en ce qui concerne la réorganisation des services de la productivité.

La commission de la production et des échanges s'est étonnée l'an dernier déjà que l'article 71 de la loi de finances pour 1965 n'ait pas reçu un commencement d'application, deux ans après le vote d'un texte proposé par le Gouvernement. Il n'est pas davantage appliqué cette année. Rappelons que cet article mettait fin à la dualité des organismes s'occupant de promouvoir le progrès en matière de productivité : service de la productivité du commissariat général du Plan et association française pour l'accroissement de la productivité.

Je dois souligner, monsieur le ministre, que la commission a élevé une très énergique protestation contre ces retards apportés dans l'exécution d'une loi votée par le Parlement, retards d'autant plus inadmissibles qu'il s'agit de l'organisation des services de la productivité.

On peut ironiser ; je n'insisterai pas. Je souhaite toutefois que, dans les rapports et dans le comportement des services de la productivité, le langage utilisé soit intelligible et ne soit pas un jargon pseudo-technique.

En ce qui concerne les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire, sans vouloir entrer dans le détail, je signalerai que la commission a remarqué qu'en cinq ans, les dépenses de personnel ont doublé, ce qui est la conséquence de l'augmentation des effectifs et des traitements, les dépenses de matériels ont été multipliées par 2,5, les dépenses d'étude ont été doublées, et les subventions augmentent de 50 p. 100 cette année.

La commission ne peut que se féliciter de cette évolution qui améliore les moyens de fonctionnement d'un organisme qui allie le dynamisme à l'efficacité et a pleinement acquis droit de cité.

Elle se demande toutefois si ces crédits ne sont pas encore insuffisants, notamment en matière de diffusion des études : elle estime en effet que l'opinion, désormais sensibilisée à la

nécessité de l'aménagement du territoire, en connaît mal les données et doit être largement éclairée. Or, pour ce faire, il faudrait diffuser plus largement les études — et les résultats concrets obtenus — en la matière, sur l'ensemble du territoire.

La commission, elle-même, ne reçoit que peu de documentation sauf sur sa demande expresse et cela lui fait craindre que les méthodes de diffusion ne soient pas au niveau de la qualité des études faites. Chacun, en France, doit se sentir concerné par les problèmes posés par l'aménagement du territoire et donc être informé.

Le commissariat général du Plan examine actuellement les améliorations qu'il convient d'apporter pour le prochain plan aux méthodes qui ont été suivies lors de la régionalisation du V^e Plan. Deux séances particulières de la commission nationale de l'aménagement du territoire ont été consacrées à l'examen de cette question. C'est ainsi que la commission a recommandé, d'abord, que les différentes instances régionales disposent d'une meilleure information, ensuite, que leur calendrier de travail soit plus large pour permettre une consultation satisfaisante, enfin, que les commissions de développement économique régional soient plus étroitement associées à l'élaboration de la tranche régionale du Plan et même à la préparation du projet de plan.

Devant l'incontestable prise de conscience des réalités locales à l'échelon régional, le principe d'une consultation régionale est maintenant bien admis. Cette procédure a permis aux responsables régionaux une participation appréciable à la planification et elle a introduit une plus grande rationalité dans l'établissement des programmes d'équipements publics. Elle a constitué ainsi un instrument utile de déconcentration à l'intérieur des différents services de l'Etat.

Mais, toutefois, l'espoir qu'avait fait naître cette heureuse initiative a fait place à une certaine déception qui peut s'expliquer, en partie, par les difficultés auxquelles se sont heurtées les différentes administrations pour présenter à temps aux assemblées régionales les propositions de répartition de crédits. Bien souvent, en effet, les préfets de région eux-mêmes, recevant tardivement des documents d'un volume imposant, ont été contraints, en raison de délais trop courts, à réunir les commissions de développement économique régional et à solliciter leurs avis, sans que les membres de celles-ci disposent du temps suffisant pour procéder à des études et à des réflexions approfondies.

Comme l'ont exprimé franchement certains membres de CO.D.E.R., ces organismes sont souvent apparus plus comme des « chambres d'enregistrement » que comme des organes de consultation.

M. Jean Royer. Très bien !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Il paraît donc souhaitable que, dans un avenir proche, monsieur le ministre, vous vous penchiez sur ce sujet en vue de rechercher un meilleur fonctionnement de ces organismes. Un problème essentiellement politique se pose : convient-il ou non de doter la région d'une assemblée élue disposant de ressources propres et votant son budget ? C'est une solution. Dans la négative, il y aurait lieu de prévoir une collaboration plus fructueuse et mieux organisée entre pouvoirs publics et représentants locaux ainsi qu'une meilleure utilisation des comités d'expansion économique.

Le Gouvernement, avez-vous dit en commission, reste très ferme sur la politique de décentralisation et d'expansion des activités en province, qui peut permettre d'assurer un bon équilibre de l'emploi entre Paris et la province.

Ce souci l'a conduit à aménager la réglementation du contrôle en région parisienne pour éviter les possibilités de fraude qui résultaient des dispositions antérieures. Il vient, en outre, de décider d'encourager les décentralisations « d'activités tertiaires » en créant un système de primes analogue à celui qui existe en matière industrielle. Cela est positif. Mais, indépendamment de cette volonté de décentralisation vers la province, il importerait de ne pas confiner dans les étroites limites du district le desserrement parisien, mais de l'étendre à tout l'espace du bassin parisien, constitué par les six régions de programme de haute et basse Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne et Centre. Les principales agglomérations de ces régions — Rouen, Caen, Amiens, Reims, Troyes, Dijon, Orléans, Tours — risqueraient notamment de se transformer en banlieue industrielle de Paris si aucune action n'était tentée pour y accroître la place du secteur tertiaire et des activités culturelles.

M. Jean Royer. Très bien !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Le développement de telle ou telle de ces villes représenterait d'ailleurs des investissements moins lourds pour l'Etat que la création de très importantes villes nouvelles trop proches de Paris, telles que Trappes, où les terrains sont beaucoup plus chers et où la proximité de la capitale facilitera la venue, dans le centre de celle-ci, de nouvelles masses de population alors que, déjà, les plus récents aménagements routiers de Paris — boulevard périphérique, autoroutes de dégagement, souterrains — sont saturés.

Je sais que vous-même et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale êtes conscients de ce problème. Votre action en matière d'études du bassin parisien le prouve abondamment. Mais il n'est pas sûr que cette préoccupation soit unanimement partagée, en particulier par les autorités du district, et on peut se demander s'il n'y a pas contradiction entre le souci de vitaliser la périphérie du bassin parisien et la politique des villes nouvelles préconisée par le schéma directeur de la région parisienne.

Permettez-moi de regretter, à cette occasion, monsieur le ministre, que votre autorité ne s'applique totalement qu'aux vingt régions de province au lieu des vingt et une régions françaises.

J'en viens à l'action spécifique du fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire, dont je voudrais voir augmenter les crédits.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. En effet, au moment où, dans bien des régions, la réussite de la politique d'aménagement du territoire est parfois fonction de l'amélioration d'un court itinéraire routier prioritaire, d'une extension du central de télécommunications d'une agglomération où les entreprises s'implantent, de créations de logements sociaux dans cette agglomération, d'une légère injection de crédits pour aider telle opération d'amélioration des conditions de vie, il paraît souhaitable que la dotation de ce fonds soit encore accrue car son action est déterminante.

Cette action s'est exercée en particulier dans le domaine routier. Mais les services techniques n'envisagent la réalisation d'une autoroute que dans la mesure où le trafic actuel ou prévisible la justifie sur le plan économique ou la rentabilise sur le plan financier.

Je pense qu'il s'agit d'une erreur fondamentale de principe et de conception car les investissements doivent précéder le trafic, et la route doit créer la richesse. C'est pourquoi, sans vouloir trop épiloguer sur ce problème, je dois vous dire que je regrette la position en ce domaine des services qui s'occupent des routes.

Actuellement, l'aménagement des routes a tendance à suivre la pression formidable du trafic sans pouvoir prendre le temps de devancer le mouvement. A ce jeu, les autoroutes, comme le chemin de fer, tisseront demain une belle toile d'araignée centralisatrice autour de Paris, alors qu'il conviendrait de donner la préférence aux liaisons transversales rapides pour permettre et développer le trafic direct entre métropoles régionales.

La commission a pris acte avec satisfaction des diverses mesures d'augmentation des primes et de la déconcentration des décisions au niveau des préfets en cette matière, mais elle estime qu'il serait souhaitable que, dans l'examen des dossiers, le comité 1^{er} soit plus libéral et étudie les propositions qui lui sont faites sous un angle plus économique que financier.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Enfin, le Gouvernement a décidé, à la fin du mois d'août, d'instituer une prime de localisation des activités tertiaires. Son taux variera entre 5 et 15 p. 100 du montant des investissements et pourra atteindre exceptionnellement 20 p. 100. Cette prime sera accordée pour la décentralisation ou la création de services généraux des entreprises dans des régions situées hors de la région parisienne.

Ces mesures sont positives car le développement du secteur tertiaire en province doit accompagner nécessairement la décentralisation industrielle. Elles semblent témoigner d'une volonté nouvelle du Gouvernement de vivifier la province, au moment où cette volonté était sérieusement mise en doute. Toutefois, la décentralisation du tertiaire ne sera, certes, pas aisée. Elle se heurtera, en effet, aux habitudes acquises et au rôle prioritaire pris par Paris dans le domaine de la promotion des élites.

A cet égard, il conviendrait de lutter contre la tendance des professeurs de facultés à ne pas habiter dans la ville où ils sont affectés.

Il y aurait lieu surtout d'entamer une action énergique contre la création ou le maintien à Paris du siège et des services généraux de nombreuses entreprises, avant de devoir recourir à bref délai à l'interdiction totale.

La commission s'est par ailleurs félicitée de l'action menée en faveur des métropoles d'équilibre, contrepoids souhaitable à l'attraction de Paris. Mais, sur le plan interne de chaque région concernée, il y a lieu de souligner l'inconvénient que présenterait une importance prioritaire trop grande accordée à la métropole régionale, tant dans le domaine des créations d'emplois que dans celui de la répartition des crédits d'équipement. Des centres secondaires, moins importants que la métropole, devront également jouer leur rôle de polarisation et d'attraction. Je souhaite à cet égard que, dans le cadre de la décentralisation du secteur tertiaire, les primes soient accordées non seulement à la métropole d'équilibre, mais aussi à ce que j'appellerai « l'aire » de la métropole d'équilibre.

Monsieur le ministre, la décentralisation industrielle, le rayonnement des métropoles et l'avenir des centres secondaires nécessitent fondamentalement et préalablement des liaisons ferroviaires, routières et aériennes de qualité et un équipement téléphonique et télex moderne.

J'en arrive à ma conclusion, en demandant à mes collègues de bien vouloir se reporter aux développements de mon rapport écrit.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'un certain scepticisme règne actuellement parmi les responsables régionaux quant à la ferme volonté du Gouvernement de mettre tout en œuvre pour réaliser les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire.

La critique est certes aisée et elle ne prend toute sa valeur que si, parallèlement, des suggestions sont présentées en vue de pallier les lacunes signalées. A cet égard, la commission de la production et des échanges a bien voulu approuver certaines suggestions. Elle a insisté en particulier sur une reprise réelle de l'effort gouvernemental en faveur de la décentralisation d'activités dépendant directement ou indirectement de l'Etat qui pourraient, sans inconvénient majeur, être transférées en province.

En tout état de cause, toute création d'une nouvelle activité industrielle devrait être rigoureusement interdite dans le district de Paris.

M. Michel Boscher. C'est proprement impossible !

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. J'ai parlé des activités industrielles nouvelles, mon cher collègue.

S'il est concevable et relativement admissible que des zones industrielles puissent être créées dans le district pour décongestionner la capitale, il serait souhaitable que l'assurance formelle soit donnée que ces zones ne pourront en aucun cas accueillir des créations d'entreprises industrielles ou d'importantes extensions.

Il est permis de se demander si l'effort financier réel, consenti en faveur des liaisons routières, ne gagnerait pas, en fonction d'impératifs de l'aménagement du territoire, à être orienté différemment.

Mme la présidente. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. J'en termine.

Le régime des aides financières — primes et prêts — a montré son intérêt dans les années passées, mais il doit être modifié notamment dans ses procédures longues et tatillonnes.

Pour accompagner les mesures heureuses que vous avez prises, monsieur le ministre, il serait souhaitable que, dans le cadre de la réforme des impositions des collectivités locales, le poids respectif de la contribution des patentes en province et à Paris soit inversé.

La commission désire l'institution de zones fiscales franches dans les zones d'adaptation industrielle ou zones critiques car une exemption d'impôt sur les bénéfices réalisés par les établis-

sements décentralisés serait une mesure rapidement et particulièrement efficace. Elle pourrait d'ailleurs n'avoir qu'un caractère temporaire.

Enfin, si les mesures prises en faveur des zones de rénovation rurale sont positives dans leur principe, elles ne peuvent l'être dans l'application si un financement important ne leur est pas consacré. Aussi la dotation de 40 millions de francs prévue à cet effet en 1968 doit-elle être considérée comme un crédit indicatif qui devra être très largement complété.

Je ne voudrais pas terminer sans formuler une remarque plus personnelle.

Monsieur le ministre, sont maintenant réunis sous votre houlette, d'une part le Plan, qui définit les orientations et les buts qu'il convient d'atteindre pour la croissance française, d'autre part, l'aménagement du territoire qui doit faire entrer dans les faits une répartition territoriale équitable des moyens de la richesse française.

Cette réunion sous votre égide est une initiative heureuse car existe maintenant, avez-vous dit dans une interview, « une seule tête pour des problèmes complémentaires ». Votre modestie est sans doute trop grande : ce ne sont pas des problèmes complémentaires, ce sont les problèmes fondamentaux car il s'agit à la fois de la conception par le Plan et de l'action par l'aménagement du territoire.

Déchargé des problèmes de simple gestion, vous pouvez vous consacrer à la conception. Je sais d'ailleurs que vous avez commencé à le faire dans l'élaboration de méthodes plus précises pour la programmation du VI^e Plan.

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis. Vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. L'aménagement du territoire, madame la présidente, est un problème très vaste qu'il est bien difficile, même pour un rapporteur, de traiter en dix minutes.

Mme la présidente. Il en est ainsi de tous les sujets discutés dans cette Assemblée.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Je sais aussi, monsieur le ministre, que vous avez commencé à vous consacrer à des consultations plus larges que par le passé, sur les plans tant national que régional, des organismes économiques et professionnels. Mais il est essentiel que, par l'aménagement du territoire, vous donniez l'impulsion aux régions en retard.

Il y faut un effort de pensée. Il y faut une volonté tenace d'action. Votre poste est difficile, mais votre tâche est exaltante. De votre réussite, que votre rapporteur souhaite, mais que l'Assemblée et le pays jugeront, dépendent l'équilibre harmonieux des régions et le mieux-être de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la République.*)

Mme la présidente. Je tiens à rappeler aux orateurs inscrits que leur temps de parole a été fixé par la conférence des présidents et accepté par chacun d'eux. Je leur demande de bien vouloir le respecter.

Dans la discussion, la parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, messieurs, aménager le territoire national de telle sorte que nos provinces puissent conserver leur personnalité et leurs hommes et que ceux-ci puissent vivre sur leur sol dans les conditions de la vie moderne, telle est bien la tâche essentielle de notre génération.

Le budget que nous examinons aujourd'hui oriente les réflexions vers trois points : ma propre province, les institutions régionales et l'intervention de l'Etat.

Ma propre région, c'est la basse Normandie : habitée par des hommes au tempérament calme par tradition, peu enclins aux éclats comme aux excès, elle est mal connue, mal jugée, mal aidée. C'est la raison pour laquelle j'éprouve le besoin de l'évoquer ici aujourd'hui. Sa démographie présente des caractères tout à fait contradictoires. Région de très forte natalité, elle a connu un très grand exode entre 1962 et 1964, au point qu'un bas-normand sur vingt, âgé de vingt à trente ans, a quitté la région.

Elle s'urbanise très vite et pourtant sa population active agricole n'a que très peu diminué.

Ce sont là des résultats extrêmes car, en même temps, elle a été l'une des régions où, entre 1962 et 1965, le taux de création d'emplois a été le plus élevé. Elle est mal connue à Paris, ce qui a souvent fait dire par l'administration centrale que c'était la terre du juste milieu : c'est à la fois une erreur et une faute. Le recyclage intellectuel dans ce domaine ne doit pas être l'apanage du secteur privé.

Son agriculture se caractérise par le fait qu'elle est une région d'élevage, une région dont la géographie rend la restructuring très pénible. Mais elle présente des possibilités considérables en ce qui concerne le développement des productions laitières.

Son industrie reflète une région sous-développée. Il y a quelques grosses firmes venues de l'extérieur, quelques petites entreprises sans liens d'ailleurs avec les précédentes, très peu d'unités moyennes.

Il en résulte qu'on y compte peu d'emplois qualifiés et un niveau de salaires qui est de 10 à 25 p. 100 inférieur au niveau parisien.

En fait, la basse Normandie est écartelée entre l'Ouest et la région parisienne. Elle relève aujourd'hui des incitations de l'Ouest, mais elle doit pouvoir demain rejoindre le clan des pays développés.

Le résultat de cette situation, c'est qu'il n'y a pas à son égard de véritable politique définie. Cette région présente cependant deux atouts. En premier lieu, son économie est prête à démarrer grâce à une mutation économique et sociale profonde.

Elle peut accéder au développement au moindre coût pour la nation, parce que dès qu'elle y sera parvenu, elle sera de ces zones qui entraînent l'ensemble de l'économie.

Le second atout, c'est son économie laitière, car elle est certainement la région de France — je parle de la Normandie tout entière plus encore que de la basse Normandie — qui est capable de concurrencer la Hollande.

Quels seraient alors les principes d'une politique d'aménagement pour la basse Normandie ? D'abord faire évoluer les secteurs agricoles, en raison de leur population active très nombreuse, en raison de la faiblesse des structures d'exploitation, mais aussi en raison du potentiel considérable qu'elle présente dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le ministre, la voir inclure, avec bien sûr quelques exceptions locales, dans les zones de rénovation rurale que vous avez prévues.

Il importe également de reviser maintenant les zones de rénovation industrielle et d'aide à la décentralisation qui avaient été constituées à juste raison à l'époque mais qui, maintenant, doivent s'appliquer à des régions comme la basse Normandie, de même que les avantages qui sont accordés au développement du secteur tertiaire.

L'action immédiate peut se traduire pour nous de deux façons principales : d'abord le développement de cette autoroute de Normandie dont la construction n'avance qu'à grand peine malgré l'unité d'une région qui la considère comme sa priorité absolue, et puis les télécommunications, car sait-on que la basse Normandie qui bénéficie, à l'heure actuelle, c'est vrai, de certains crédits de rattrapage, se trouvera en 1972 automatisée à la moitié environ du taux national ?

C'est une politique d'intégration à l'Europe qu'il nous faut développer par des liaisons qui iront du Benelux jusqu'à la basse Loire en passant par la basse Seine, avec un port pétrolier d'éclatement qui pourrait être Cherbourg, avec un aéroport international qui est en voie de construction.

La seconde partie de mon propos sera consacrée au fonctionnement des institutions régionales. Certes, elles sont nombreuses et il faut être un professionnel pour se reconnaître à travers les C. O. D. E. R., les comités d'expansion régionaux, les comités d'expansion départementaux, les bureaux d'industrialisation, les centres de productivité, auxquels viennent s'ajouter, bien entendu, les organismes locaux déjà existants.

Les mêmes hommes s'y retrouvent souvent et ont d'ailleurs en commun la même caractéristique : le manque de temps.

En fait, monsieur le ministre, il faut savoir comment vivra la région et il importe de définir les rôles respectifs du citoyen et de l'Etat dans ce domaine. La question a été posée par mon ami M. Michel Duval dans son remarquable rapport : une assemblée élue sera-t-elle nécessaire ? Peut-être, mais il importe,

pour le moment, de défendre ce qui existe, en préparant les mutations de l'avenir.

Il s'agit, en particulier, de la défense des C. O. D. E. R. Hier, monsieur le ministre, vous avez bien voulu assister à une réunion au cours de laquelle ce problème a été évoqué. Je vous demande de consentir un effort en faveur de ces C. O. D. E. R. dont les moyens sont limités et qui ne sont actuellement que des chambres d'enregistrement, tout au plus des organismes que l'on consulte trop rapidement.

Il s'agit d'assurer la permanence, dans une certaine mesure, des rapporteurs et des sections, d'attribuer des crédits d'études et de fonctionnement, un secrétariat, des installations matérielles et aussi des délais de consultation. A cet égard, je sais que vous vous préoccupez d'établir un calendrier qui fixera le travail des C. O. D. E. R. au cours de leurs sessions à venir et de savoir comment elles seront saisies du VI^e Plan.

Enfin, une autre question vous a été posée : comment répondrez-vous aux préoccupations qui sont exprimées par ces organismes ?

Certes, il ne sera pas possible de donner satisfaction à chacune de leurs demandes. Cependant, les organismes régionaux doivent comprendre pourquoi telle option a été préférée à telle autre, contrairement à l'avis qu'ils avaient exprimé. J'ai vu, dans ma région, le cas d'une priorité qui avait été décidée après bien des déchirements. Mais nous n'avons pas eu le sentiment, par la suite, que la définition de cette priorité, plutôt que de telle autre, ait influencé en quoi que ce soit la destination des investissements publics.

Le troisième volet de mon intervention concerne les actions de l'Etat, en particulier celles du F. I. A. T. — les fonds d'investissement et d'aménagement du territoire — qui sont directement de votre ressort.

A l'origine, les interventions du F. I. A. T. étaient destinées à donner, en quelque sorte, un coup de pouce à l'économie régionale, c'est-à-dire à promouvoir ou à compléter telle ou telle opération spécifique. A l'usage, elles sont devenues plutôt un moyen de financement des cas difficiles, voire des cas désespérés.

Si cela est certes nécessaire, est-ce bien la fonction essentielle du F. I. A. T. ?

Nos régions sont en pleine mutation économique et sociale. Certaines connaissent les problèmes des régions à développer mais présentent aussi les ferments des régions en cours de développement.

Pour trois ou quatre d'entre elles, par exemple, des injections bien comprises de crédits leur permettraient d'assurer ensuite leur propre croissance et de rejoindre rapidement la zone qui entraîne le reste de l'économie nationale.

Les crédits du F. I. A. T. ont été, je le sais, doublés en six ans ; mais ne pourraient-ils encore être augmentés en valeur et affectés en priorité à des actions qui auront localement un effet multiplicateur sur les investissements de façon que ces régions puissent très vite assurer, elles-mêmes, leur propre croissance ?

Certes, d'autres problèmes se posent sous la pression des événements mais ne devrait-on pas pour ceux-là aussi, envisager un autre mode de financement ?

C'est en fait à la Communauté européenne que devrait incomber le coût des mutations sociales. Quelles sont, en effet, les régions qui ont le plus souffert ? Ce sont les régions périphériques, étant donné, justement, que la Communauté se trouve être un marché en soi.

Les interventions de la Banque européenne d'investissement ne pourraient-elles pas être développées dans ces conditions ?

Ne pourrait-on, sur le plan communautaire, étudier et définir une meilleure méthode d'investissement ? Car les prêts ne sont évidemment pas suffisants dans ce domaine.

Au moment où la France aborde la compétition européenne et même mondiale et où toute son économie est mobilisée dans ce dessein, il importe d'utiliser au mieux cette matière précieuse qu'est l'investissement public.

Tel sera le cas pour votre département, monsieur le ministre, s'il parvient à mettre nos régions en état d'affronter la lutte qui s'engage dans de bonnes conditions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme la présidente. La parole est à M. Boscher. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Michel Boscher. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos portera sur l'équilibre qui doit s'établir entre la région parisienne et les régions de province.

A cet égard, je ne peux manquer d'être frappé, comme beaucoup de mes collègues de la région parisienne, par la tendance qui se manifeste dans le rapport de M. Duval, tendance anti-parisienne qui tend à dresser en quelque sorte la province contre Paris et sa région.

C'est là un mauvais argument, une mauvaise façon de voir les choses.

Il est impensable que l'on puisse espérer que la province s'enrichisse sur les dépouilles de Paris et que la pauvreté de l'un fasse la richesse de l'autre.

En définitive, la décentralisation dont on parle abondamment a été et est encore un succès. Je m'en félicite. Il faut faire cette décentralisation. Les chiffres contenus dans le rapport que nous avons sous les yeux prouvent son efficacité puisqu'en 1954, 33 p. 100 des surfaces de plancher industrielles supérieures à 500 mètres carrés étaient accordés dans la région parisienne, alors qu'en 1966 le taux est tombé à 8 p. 100. Cela démontre d'une façon très claire que la région parisienne n'est pas la partie prenante la plus avantagée dans les nouvelles constructions industrielles.

Si j'ai lancé tout à l'heure une interjection au cours de l'intervention de M. Duval, c'est parce que je ne pouvais admettre une phrase aussi drastique que celle-ci : « En tout état de cause, toute création de nouvelles activités industrielles devrait être rigoureusement interdite dans le district de Paris pour stopper la croissance parisienne ». Je dis à M. Duval qu'il se trompe lourdement et pour des raisons très évidentes sur lesquelles je voudrais m'appesantir quelques instants. Il y a un certain nombre d'hypothèses démographiques en France et particulièrement dans la région parisienne. La France compte actuellement 50 millions d'habitants ; elle en aura 75 millions à la fin du siècle. Il paraît évident à tout homme de bon sens qu'on ne peut pas stopper et stabiliser la croissance de la population parisienne, ni refouler systématiquement l'excédent en province. Ou alors il faudrait dire que les Parisiens seront soumis à un *numerus clausus*, que les enfants qui naîtront seront priés ou bien de s'inscrire au chômage lorsqu'ils seront en âge de travailler, ou bien d'aller en province.

Ce n'est pas cela que nous voulons.

Au demeurant, la proportion de la population active par rapport à l'ensemble de la population de la région parisienne ne fait que décroître. Les chiffres de la commission nationale de l'aménagement du territoire faisaient ressortir que, entre 1946 et 1964, la population de la région parisienne avait augmenté de 27 p. 100 alors que celle des autres agglomérations urbaines avait augmenté de 37 p. 100. Cette même commission nationale prévoit pour la période 1962-1980 une croissance encore plus lente dans la région parisienne, soit 30 p. 100, alors que la population des agglomérations de province croîtrait de 54 p. 100.

Certes, il y a une stabilisation de la population de la région parisienne, ce dont nous nous félicitons, mais l'on ne peut pas admettre qu'en valeur absolue cette population décroisse.

Messieurs, nous sommes devant des hypothèses qui ont été étudiées ; elles sont incluses dans le schéma directeur. Une étude sérieuse a abouti à cette conclusion que même en freinant au maximum la croissance de la région parisienne et en facilitant l'accroissement des villes de province, nous devons — quoi qu'on en pense — arriver tôt ou tard, aux environs de l'an 2000, à une population globale, dans la région parisienne, de quelque 14 millions d'habitants contre 8.500.000 actuellement. L'accroissement, en valeur absolue, est donc plus faible qu'en province ; mais il est néanmoins important.

Comment refuser des emplois à cette population nouvelle ? A écouter M. le rapporteur, je crains que l'on ne se refuse à créer ces emplois. Déjà il existe des barrages, dont on a fait état : le barrage aux extensions industrielles, celui du décret de 1955 instituant les commissions d'agrément ; le barrage de la prime de 50 ou 100 francs par mètre carré instituée par la loi du 7 août 1960 ; tout récemment le barrage du nouveau statut en matière d'extension des surfaces de bureaux

supérieures à 2.000 mètres carrés, enfin un barrage propre à la région parisienne, celui qui résulte de la fiscalité du district et qui pèse sur l'ensemble des contribuables de cette région.

Actuellement, la situation est déjà difficile. Je voudrais rappeler à nos collègues combien il y a de disparités, dans la région parisienne, entre l'emploi et le logement. Nous avons, dans tel ou tel secteur de la banlieue, des villes dont 80 p. 100 de la population active est obligée de migrer quotidiennement pour se rendre à son travail. Cette population qui cherche un emploi en dehors de ses frontières encombre, bien sûr, les moyens de transport dont on a dit tout à l'heure qu'ils allaient être saturés. Vous ne pouvez pas demander à ces gens, installés depuis des années, voire des dizaines d'années, de père en fils, dans la banlieue, de s'expatrier d'un seul coup dans le Puy-de-Dôme ou dans les Alpes-Maritimes. Ce n'est pas sérieux ! (*Mouvements divers sur plusieurs bancs.*)

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Ce n'est pas s'expatrier !

M. Michel Boscher. Excusez-moi, mon cher collègue, mais si vous vous trouviez dans le cas de ces familles, vous comprendriez fort bien leurs réactions ; vous seriez le premier à vous refuser à ce genre de mutation qui briserait complètement le cadre de votre vie de famille, vos habitudes, et qui affecterait même les études de vos enfants.

Ce problème des villes dortoirs, nous le retrouvons à un moindre degré dans les villes dotées d'un schéma directeur et que les autorités les plus compétentes de la nation poussent à se développer. Il s'agit des villes citées par M. le rapporteur, celles de la petite et de la grande couronne autour de Paris. Car si l'on encourage ces villes à s'étoffer démographiquement — et l'on a raison — encore faudrait-il assurer l'équilibre entre le logement et l'emploi.

Je prends un exemple précis. Dans le sud de la région parisienne, en dehors de la banlieue, la ville d'Etampes, qui compte actuellement 15.000 habitants doit, selon la volonté exprimée par les pouvoirs publics, en abriter 40.000 ou 45.000 dans dix ou quinze ans.

Or en même temps que l'on pousse cette ville, qui possède une autonomie réelle car elle n'est pas à proprement parler un satellite de la région parisienne, à s'accroître, on lui refuse toute extension d'établissements industriels. On incite même les établissements qui s'y trouvent à s'exiler en province.

On admet donc nettement que la population qu'on appelle de ses vœux devra aller chercher un emploi en dehors de la ville.

Cette anomalie me paraît fondamentale.

Voici un autre élément. Les zones industrielles, dont les aménagements sont financés par les collectivités locales de la région parisienne avec l'accord et l'appui de l'Etat, et qui coûtent donc fort cher aux collectivités publiques, demeurent parfois vides d'établissements industriels parce que ceux-ci refusent de payer la taxe de cinquante francs par mètre carré ou encore, lorsqu'ils veulent s'installer, parce qu'ils ne reçoivent pas les agréments nécessaires.

J'ai déjà fait allusion au problème des transports.

Que dire aussi d'une pratique que l'on ne souligne peut-être pas assez et qui aboutit à tourner la législation ? Si l'on taxe en effet les extensions d'établissements industriels à raison de cinquante francs le mètre carré, on ne taxe nullement l'accroissement de la densité des postes au sein de l'entreprise.

On arrive alors à ce phénomène que je réprovoque, comme vous, mes chers collègues ; plutôt que d'accepter de payer 50 francs le mètre carré pour s'étendre, les entreprises préfèrent créer de nouveaux emplois dans leurs installations existantes, sans se soucier des conditions de travail de leur personnel, voire de l'hygiène.

M. Lucien Neuwirth. Qu'elles viennent en province !

M. Michel Boscher. Je ne peux que souligner devant l'Assemblée ce qu'une telle politique de décentralisation aurait de dramatique, si elle était trop rigoureuse. Mais je ne voudrais pas aller trop loin dans cette voie et je pense qu'il faudrait, pour résoudre ce problème, faire preuve de beaucoup de souplesse et d'équité.

Pour conclure, je présenterai quelques suggestions, imitant M. le rapporteur qui a lui-même proposé dans son rapport plusieurs remèdes.

Qu'on veuille bien considérer d'abord que la région parisienne est une région comme les autres, que ses habitants ont droit à un emploi comme les autres Français. Mais il convient sans doute de distinguer, pour la fixation des redevances, petites et moyennes entreprises d'une part, et très grosses entreprises de l'autre.

Je reconnais volontiers que la réinstallation dans la région parisienne de grosses entreprises comme Citroën ou la S. N. E. C. M. A., employant plusieurs milliers d'ouvriers et d'employés, constitue une erreur, peut-être inévitable. Mais ce ne sont pas ces sociétés importantes qui souffrent beaucoup de la taxe de 50 francs par nouveau mètre carré occupé. Leur taille, leurs capitaux élevés leur permettent de considérer ce poste comme négligeable dans leur budget. En revanche, cette pénalisation frappe lourdement les petites entreprises dont l'installation serait un facteur d'équilibre entre l'emploi et le logement.

Cette taxe ne devrait pas être uniforme : allégée pour les petites et moyennes entreprises, elle devrait au contraire frapper plus lourdement les très grosses affaires.

En ce qui concerne la localisation, faisons là encore, preuve de souplesse, et ne perdons pas de vue que les zones industrielles créées à grands frais par les pouvoirs publics ne sont pas faites pour demeurer vides : différenciations donc le taux de la taxe selon qu'une entreprise s'installe en zone industrielle ou demande à rester en dehors.

En fait, il s'agit de remplacer un système rigide et abstrait par un système beaucoup plus souple et adapté aux circonstances, donc plus intelligent, aussi bien pour l'agrément des entreprises que pour la différenciation des redevances.

Je le répète en concluant, il ne s'agit pas dans mon esprit, ni, je l'espère, dans l'esprit de la majorité des membres de l'Assemblée, de dresser d'une manière quelconque Paris contre la province ou la province contre Paris. Mais il faut considérer que les habitants de la région parisienne ont le même droit à l'emploi que les provinciaux, et que la province ne s'enrichira pas de l'appauvrissement de la région parisienne. Une juste mesure est donc à trouver.

J'ai tenté d'en esquisser quelques lignes à grands traits et je souhaite, monsieur le ministre, être entendu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris, je pense, d'entendre un représentant du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste exprimer son désaccord sur l'orientation générale du projet de budget et dénoncer l'insuffisance notoire des crédits du Plan et de l'aménagement du territoire.

Ce n'est pas encore en 1968 que notre pays connaîtra un vaste programme de grands travaux susceptibles de sortir l'économie nationale de sa stagnation et de fournir à la population laborieuse les emplois qui font tant défaut. C'est pourtant ce que souhaiterait la nation.

Mais, pour atteindre ces objectifs, il faudrait renoncer aux investissements improductifs, sacrifier les dépenses militaires et de prestige, condamner l'improvisation et les décisions « coup par coup », orienter les investissements privés en mettant fin à l'anarchie des implantations décidées au gré des influences et des contingences.

Les besoins immenses créés par la démographie, le progrès et la volonté légitime d'expansion ne peuvent plus s'accommoder de la politique de libéralisme économique telle qu'elle est encore pratiquée aujourd'hui et qui a plus de cent ans de retard.

Vous ne serez sans doute pas surpris non plus d'entendre un élu du Pas-de-Calais déplorer l'insuffisance de la part dévolue à la région Nord-Pas-de-Calais. Les plus redoutables problèmes d'avenir s'y trouvent posés, vous le savez : récession charbonnière qui ira en s'accroissant — c'est le seul point d'ailleurs sur lequel les prévisions du V^e Plan se trouvent atteintes et même dépassées dans le sens de la régression — situation précaire de l'industrie textile, incertitudes pour la métallurgie du fait des projets de concentration, etc.

Dans les charbonnages, une nouvelle réduction de 30.000 emplois vient d'être annoncée. Maintenant ce sont donc plus de 100.000 emplois nouveaux qu'il faudrait créer dans les pro-

chaines années pour faire face à la récession économique d'une part et à la croissance démographique, d'autre part.

L'arrondissement de Lens, à lui seul, compte 170.000 jeunes gens de moins de 25 ans sur une population totale de près de 400.000 habitants. Le nombre des chômeurs vient d'y doubler en deux ans.

Ces quelques chiffres ne donnent qu'une faible idée de l'ampleur des besoins dans le bassin minier en particulier et dans la région Nord-Pas-de-Calais en général.

Cette région, qui fut riche, connaît d'énormes difficultés, et tout laisse croire qu'elles iront en s'aggravant.

Avec seulement 7,52 p. 100 des crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire au cours des quatre dernières années, la région Nord-Pas-de-Calais n'a pas obtenu la part qui aurait dû lui revenir sur le plan national.

Répondant à mon intervention du 30 juin dernier à cette tribune, M. le ministre de l'économie et des finances indiquait : « Dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Parlement au Gouvernement, des dispositions seront prises en faveur de régions comme le Nord-Pas-de-Calais ».

Non seulement nous n'avons rien vu venir, les ordonnances étant restées muettes pour notre région, mais notre inquiétude fut aggravée par la déclaration de M. le Premier ministre du 10 octobre dernier lorsque, traitant de l'aménagement du territoire, il déclarait : « Des régions entières et que je connais bien, l'Ouest, le Centre, le Sud-Ouest, sont directement touchées ou menacées par l'évolution actuelle ».

Ainsi, non seulement le pouvoir n'a pas tenu ses promesses du mois de mai, mais encore le Nord ne semble plus être classé parmi les zones sensibles dont la revitalisation requiert des mesures urgentes.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je puis vous fournir une précision, monsieur Delelis.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Les mesures qu'a annoncées M. le Premier ministre seront bientôt publiées au *Journal officiel* ; elles sont semblables à celles prises en faveur des zones de rénovation rurale.

Dans les zones de conversion industrielle, parmi lesquelles est classé le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, sera désigné un commissaire à la conversion industrielle qui travaillera avec les bureaux d'industrialisation déjà mis en place.

Des dispositions interviendront pour faciliter la conversion industrielle nécessaire dans ces régions.

Ainsi que vous l'avez souligné, le problème de la reconversion des mines se pose. Soyez assuré que les déclarations de M. le Premier ministre seront suivies d'effet et que le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire se préoccupe de la situation de la région Nord-Pas-de-Calais.

M. André Delelis. Je vous remercie de ces précisions, monsieur le ministre.

Le commissaire à la conversion industrielle existe déjà. Il est en fonction depuis plusieurs mois, même plusieurs années. Cette mesure va officialiser la fonction.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Le commissaire à la conversion industrielle voit préciser ses attributions et sa participation aux différents comités où il jouera un rôle utile pour assurer le développement de ces régions.

Un progrès très sensible a été réalisé.

M. André Delelis. Je prends acte, en tout cas, des mesures que vous entendez arrêter.

J'ose espérer que mon intervention à cette tribune au nom de mes collègues du Nord et du Pas-de-Calais sera entendue et que

nous retrouverons dans ces dispositions ce que nous attendons du Gouvernement.

Je disais que notre amertume était grande. Votre budget, tel qu'il est présenté, n'est pas fait pour calmer nos inquiétudes car nous n'y avons pas relevé les décisions qui mettraient un terme à l'impatience grandissante de nos populations et des organismes économiques.

Vous ne nous annoncez que le financement de deux routes nouvelles entre Lens et la zone industrielle de Douvrin et entre l'extrémité de la rocade minière et Houdain. Mais ces voies doivent se raccorder à la rocade minière, laquelle a été décidée en 1956 et reste encore aujourd'hui à l'état de projet. Et pourtant cette artère est vitale pour le bassin minier et sa réalisation est urgente.

J'aimerais que vous fixiez l'importance des crédits qui seront affectés à la rocade minière en 1968 et que vous me donniez tous apaisements à ce sujet.

Sur le plan routier, d'autres mesures sont également nécessaires : l'élargissement à trois voies de l'autoroute A-1 de Lille à Arras et surtout la création d'un axe reliant le futur tunnel sous la Manche au Sud-Est de la France avec raccordement vers l'Est et la Ruhr. Cette liaison est importante pour la région Nord-Pas-de-Calais : elle la placerait en état de tenir son rang au cœur du Marché commun et faciliterait l'écoulement du trafic France—Grande-Bretagne en prévision de l'entrée de cette dernière nation dans l'économie européenne.

De plus, sa création prouverait que le Gouvernement aurait renoncé à faire passer toute la circulation autoroutière par Paris, avec les inconvénients que cela comporte, ainsi que le déplore à juste titre le rapporteur, M. Duval.

Le développement de l'infrastructure routière est indispensable à la région, mais il ne saurait être compatible avec le démantèlement du réseau ferroviaire auquel nous assistons en ce moment par le transfert de la gare de triage de Lens et la suppression de lignes d'intérêt régional. Le maintien de ces installations est indispensable au moment où tous les efforts se concentrent sur la création et l'aménagement de zones industrielles.

Nous avons pris acte de votre engagement envers la Communauté européenne du charbon et de l'acier à inciter prioritairement les industriels à s'installer sur les zones auxquelles elle accorde son concours. C'est le cas de la zone de Douvrin : seules des industries de taille européenne, voire mondiale, sont aptes à assurer le succès de l'opération qui ne résoudra d'ailleurs qu'en partie les problèmes d'emploi qui se posent à nous.

Des incitations sont nécessaires également pour les autres zones du bassin minier : la présence d'industries chimiques offre sur place des possibilités importantes de transformation des dérivés du charbon en produits finis.

Le Gouvernement peut faciliter la reconversion en adoptant d'autres mesures : premièrement, l'intervention auprès de la S. C. I. B. I. en vue de l'édification d'usines-type ; deuxièmement, l'extension du téléphone automatique à l'ensemble du bassin minier ; troisièmement, l'adoption des conclusions du rapport de la commission de la production, sur l'octroi de la prime de développement industriel à des conditions plus accessibles aux entreprises moyennes sans clause de remplacement de personnel licencié ; quatrièmement, la décentralisation véritable de la région parisienne grâce à l'adoption des mesures fiscales préconisées aux pages 54 et 55 du rapport pour avis.

Par ailleurs, il apparaît indispensable que des crédits plus importants soient accordés au titre de l'équipement, en vue de créer les conditions d'accueil indispensables, à savoir : la construction de logements H. L. M. et sociaux, la rénovation des cités minières, la création d'instituts universitaires de technologie et l'extension de la capacité des établissements d'enseignement — pour éviter notamment les refus d'admission chaque année plus nombreux, en particulier dans l'enseignement technique — le développement de l'équipement hospitalier, sportif et culturel.

Le Gouvernement pourrait enfin aider la région Nord—Pas-de-Calais à rattraper le retard pris par le secteur tertiaire, en remédiant à la sous-administration dont elle souffre.

Tels sont, monsieur le ministre, brièvement exposés, les désirs essentiels de notre région. Son passé, sa contribution importante à la richesse nationale, le courage de ses habitants, sa position géographique font un devoir au Gouvernement de se pencher sur son sort présent et futur. L'avenir de notre jeunesse lui

commande de le faire d'urgence. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Je tiens d'abord à indiquer à M. Boscher qu'en tant que député breton, je ne puis approuver son propos. M. Boscher a parlé pendant huit minutes. Durant le même temps, il est arrivé à Paris huit provinciaux, puisque, d'après les statistiques, il en arrive un par minute.

Ce que nous demandons, ce n'est pas que les Parisiens viennent chez nous — s'ils y viennent, ils y seront bien accueillis — c'est que les provinciaux restent dans leur province, pour aider à les faire vivre, et que les trains roulant vers Paris ne soient pas les fourgons de l'exode. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. François Grussenmeyer. C'est excellent !

M. Edouard Ollivro. Monsieur le ministre, comme tous les enfants, j'ai joué naguère sur les rivages et j'ai un peu l'impression que jeter de nouveaux propos dans ce débat serait lancer des cailloux dans la mer.

Pourtant, une chose me frappe. Votre ministère, qui est le dernier dans l'ordre des naissances, est l'un de ceux qui provoquent le plus d'espoir. Les maires regardent vers vous. Les conseils généraux et les C. O. D. E. R. regardent aussi vers vous. Et — chose frappante — lors des récentes manifestations de Bretagne — les présidents des fédérations agricoles départementales regardaient également vers vous autant que vers leur propre ministère.

Vous êtes le ministre de la concentration horizontale et de la synthèse. Vous engagez le fer contre l'incertitude et le hasard. Au fond, vous êtes le ministre des hommes contre la fatalité incohérente et souvent implacable de la géographie.

L'avenir donnera au Plan et à l'aménagement une place de plus en plus forte, j'en suis convaincu. C'est un verdict inéluctable, mais à une condition : que ce ministère ne soit pas une sorte de spoutnik tournant très loin des hommes et des réalités humaines mais qu'il soit plongé dans leurs soucis et dans leurs besoins.

Le VI^e Plan, nous le savons bien, ne sera pas celui de la facilité. Raison de plus pour provoquer à cette occasion un dialogue de dimension nationale, et je sais que vous souhaitez ce dialogue.

Il ne s'agit pas pour les régions de rédiger de nouveaux cahiers de doléances ; il ne s'agit pas non plus d'aller à Delphes pour consulter la Pythie sur un avenir ténébreux. Il faut dire aux Français : « Le Plan, c'est votre affaire ; chacun d'entre vous, à travers sa région, doit apporter sa pierre à l'édifice national. Nul n'est plus compétent pour conseiller et pour agir que les élus et les corps intermédiaires. Mes services d'un côté, de l'autre vous tous, qui avez mandat et mission. »

De toute manière, cela se fera un jour. Nous souhaitons ardemment que cela se fasse vite.

Il faut donner initiative et autorité aux collectivités, il faut — et on y arrivera — donner un budget aux régions. Cette méthode est loin d'être contraire à l'intérêt national. L'Italie, en se penchant sur ses zones déshéritées, n'en a pas moins le taux d'expansion économique le plus élevé d'Europe.

M. Roland Boudet. Très bien !

M. Edouard Ollivro. Député de Bretagne il me semble tout naturel de placer ma province dans le cadre de l'effort actuel de planification. Nous, Bretons, nous acceptons de vivre au milieu d'un changement accéléré. Il serait erroné d'expliquer nos humeurs par l'attachement à certaines formes périmées du passé. Mais voilà, nous voulons vivre ! Le Plan est pour nous si important qu'il y a cinq ans la Bretagne entière avait créé son propre plan, une loi de programme. C'était un effort démocratique sans précédent : les paysans, les artisans, les commerçants, tout le monde y avait collaboré. Ce plan fut écarté et certains événements récents prouvent que ce fut certainement une erreur.

Mais nous avons éliminé immédiatement les regrets stériles et à la réalisation de l'actuel V^e Plan nous collaborons loyalement. Deux réflexions toutefois nous viennent souvent à l'esprit, qui sont sans doute valables pour les autres régions de France, deux réflexions du reste complémentaires.

La première est que le Plan n'a pas une mobilité stratégique suffisante. Il faudrait, comme le soulignait M. le rapporteur, des possibilités de révision ; il faudrait créer des indicateurs d'alerte régionaux, préparer des parades, des ripostes en face de méfaits inattendus. Cela est tellement vrai que l'U. R. S. S. elle-même, secouant le poids classique de toute bureaucratie, s'adapte aux besoins de ses régions, modifie ses plans en cours de route, débraye quand il le faut, accélère quand c'est nécessaire, sachant bien que le plan ne doit pas être un carcan rigide qui étouffe les régions au lieu de les vivifier.

La deuxième réflexion est que cette mobilité opérationnelle doit, bien sûr, se situer dans la durée. D'accord pour une tranche de cinq ans ! C'est du reste la période généralement retenue par la plupart des plans mondiaux. Mais il importe de dégager une autre notion. M. Edgar Faure déclarait avant hier que l'avenir de l'agriculture devait s'étudier dans une perspective de quinze à vingt ans. Il en est de même pour l'avenir des régions.

Il est incontestable que les pouvoirs publics ont pris de nombreuses mesures en faveur de la Bretagne, la dernière étant la création d'une zone de rénovation rurale. Mais — et c'est vrai pour toutes les provinces — il faut un schéma directeur de plus longue durée.

Les gens veulent savoir ce qui se passera à long terme, pour organiser leur profession, améliorer leur ferme, créer des entreprises, engager le destin de leurs enfants.

Je prends un exemple précis concernant toutes les régions côtières de la Manche. Aussi sûrement que la Tamise va vers la mer du Nord, aussi sûrement la Grande-Bretagne entrera dans le Marché commun. Si, dans cette perspective, un plan à long terme ne nous permet pas d'équiper nos régions côtières, deux petits pays que nous connaissons bien en tireront le principal bénéfice. L'opinion régionale veut connaître ses chances futures dans cette orientation de demain.

D'accord pour un plan de cinq ans, ai-je dit, mais à l'intérieur d'une perspective plus large. L'Etat doit nous aider dans cette tâche, en rassemblant nos documentations et en y ajoutant la sienne.

L'Italie a donné un excellent exemple, à cet égard, en créant l'institut pour le Sud. Cet institut prévoit, crée, finance. Un institut analogue pour l'Ouest de la France serait éminemment souhaitable. L'Etat ne le regretterait pas. Les révoltes viennent souvent non pas seulement de la détresse d'aujourd'hui, mais de l'incertitude du lendemain.

M. le Premier ministre a déclaré récemment que l'œuvre principale à laquelle il désirait attacher son nom était l'aménagement du territoire. C'est une affirmation qui rejoint en profondeur le souhait de l'opinion. Ce sera une dure bataille. La seule manière de la gagner, c'est d'y faire participer tous les Français.

Lénine disait : « Le communisme, c'est les Soviets plus l'électricité ». Je me permettrai de le paraphraser en affirmant que la France de demain, c'est chaque Français plus l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et des républicains indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Millet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Gilbert Millet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le problème de l'aménagement du territoire que nous discutons aujourd'hui prend un relief particulièrement important si nous considérons les inégalités — on pourrait même parler d'anarchie — qui caractérisent le développement des diverses régions de notre pays.

A côté de zones surindustrialisées avec toutes les conséquences que cela comporte pour la population qui y habite, se créent en effet de vastes zones en dépeuplement économique formant de véritables régions sous-développées.

Cela n'est certes pas pour nous étonner, car ce développement se fait en fonction des intérêts des grandes puissances industrielles et financières qui dirigent la nation.

Après avoir étudié le projet de loi de finances pour 1968 sur l'aménagement du territoire et le Plan, je voudrais tout d'abord formuler un certain nombre d'observations.

En premier lieu, la loi de finances qui est soumise à notre approbation traduit en fait l'inexistence d'une politique et

l'absence de moyens véritables en matière d'aménagement du territoire.

Le rapport pour avis de M. Duval fait ressortir, monsieur le ministre, qu'il existe des conceptions opposées au sein même des partisans de votre politique : l'une est défendue par les autorités du district parisien, l'autre par la D. A. T. A. R., qui préconise une décentralisation vers la province. Jusqu'à présent, à ma connaissance, le Gouvernement n'a pas défini sa position dans ce domaine. C'est regrettable, car avoir plusieurs politiques, c'est, en définitive, n'en avoir aucune.

Je voudrais souligner au passage les difficultés que connaît la région parisienne et qu'avaient signalées, lors des débats précédents, mes amis Barbet et L'Huillier.

Ma deuxième observation portera sur la situation globale de l'économie. L'aménagement du territoire suppose un taux d'expansion minimum. Sur ce plan, la politique malthusienne du pouvoir ne crée pas les conditions nécessaires à cette expansion. Loin de partager l'optimisme de circonstance du Gouvernement, le rapport de M. Rivain confirme ce que nous n'avons cessé de répéter à cette tribune même. Les difficultés économiques de 1967 proviennent de la baisse de consommation des ménages. « Le retard, dit-il, est dû principalement à la chute du taux de progression de la consommation — plus 4 p. 100 — ce retard tenant davantage à la diminution de la demande des ménages — plus 3,8 p. 100. »

Comment dès lors envisager la reprise économique, puisque cette tendance à limiter le pouvoir de consommation des masses populaires ira en augmentant par suite des facteurs que nous avons maintes fois dénoncés : dépense de santé plus lourdes en raison des ordonnances contre la sécurité sociale, hausse des tarifs des services publics, hausse des prix que ne manquera pas d'entraîner l'application de la T. V. A. ?

Certains chiffres du rapport de M. Rivain nous semblent étonnants. Comment expliquer en effet, avec toutes les raisons que je viens d'énumérer, que dans la formation du capital fixe, les ménages entrèrent pour 5 p. 100 en 1968 alors que ce pourcentage était de 1,7 en 1966 et de 1,2 en 1967 ?

Le fait de multiplier les chiffres par quatre pour équilibrer une statistique ne change rien au problème qui résulte de l'aggravation des conditions de vie. Soulignons que l'augmentation du nombre des chômeurs sera encore un facteur supplémentaire de sous-consommation.

Dans ces conditions, on voit mal comment pourra se faire l'expansion économique nécessaire à l'aménagement du territoire.

Peut-être, à défaut de l'expansion du marché intérieur, le pouvoir compte-t-il sur le développement de nos exportations. Mais là encore apparaît une contradiction : au cours de ces dernières années, chacun a pu remarquer que l'accroissement de nos exportations avait pour conséquence directe l'augmentation de nos importations. Nous voyons mal comment cette tendance pourra être soudainement renversée.

Je présenterai une autre observation à propos du Plan : la satisfaction du rapporteur de la commission des finances est surprenante.

En effet, il semble qu'aux pages 28 et 29 de son rapport, il se soit évertué à jouer avec les indices. L'indice de 1966-1965 est de 102,8 ; celui de 1967-1965 est de 105,4. Jusque-là tout est normal. Mais l'indice 1968-1965 est de 104,8 c'est-à-dire en diminution. Or les indices reflètent les hausses de prix avant l'ouverture des autorisations de programme. Les prix auraient-ils baissé sans que personne s'en soit aperçu ?

La confusion sur cet indice permet au Gouvernement d'affirmer que le financement du Plan est réalisé à 52,15 p. 100, alors qu'en réalité, pour le budget de 1968, il faudrait défalquer une somme de 400 millions de francs et que nous n'atteindrons que 49,5 p. 100.

Ainsi, après trois années d'exécution, il apparaît que le Plan n'atteindra même pas la moitié de ses objectifs. Comment combler le retard dans les deux années qui restent ?

Ainsi, le pouvoir gaulliste s'avère incapable de respecter ses propres prévisions et nous assistons à un marasme économique qu'il ne peut maîtriser. Comment, dans ces conditions, réaliser une politique d'équilibre régional ?

Soulignons aussi que 3 p. 100 seulement des crédits globaux sont destinés à l'aménagement du territoire.

Il n'est pas inutile en outre d'examiner comment sont répartis les crédits du fonds d'investissement et d'aménagement du territoire. Ils vont principalement à la recherche, au téléphone, aux routes en rase campagne et aux ports, c'est-à-dire aux secteurs où le Plan connaît le plus de retard. Le F.I.A.T. est ainsi détourné de son objet et sert à boucher les trous du V^e Plan.

Il n'existe donc pas de véritable plan d'aménagement du territoire. L'anarchie et les inégalités de développement de nos régions ne peuvent donc que s'aggraver.

Quelles sont les graves conséquences qu'entraîne l'abandon systématique de régions entières ? Elles sont à la fois économiques et humaines.

Economiques : il s'agit de l'instauration de véritables déserts économiques, de zones de sous-développement sur la carte de notre pays, contrastant avec des zones surpeuplées, ce qui crée ainsi de graves déséquilibres.

Humaines : il faut connaître l'angoisse de ces populations face à leur devenir ; jeunes qui s'expatrient loin du berceau de leur enfance, adultes qui connaissent des difficultés grandissantes pour vivre et qui ne peuvent espérer un reclassement ailleurs ; vieillards qui restent parfois les derniers habitants de villages voués, après leur disparition, à un amoncellement de ruines.

Toutes les couches de la population sont touchées : ouvriers, pour qui l'incertitude de l'emploi devient un problème permanent ; commerçants et artisans, qui subissent les conséquences de la baisse des revenus de leur clientèle et que la dégradation économique risque de chasser ; paysans, petits exploitants familiaux, qui voient leurs revenus baisser annuellement, malgré la somme de travail qu'ils effectuent et pour qui l'abandon de la terre est un drame et le reclassement une impossibilité.

De nombreuses régions de France, malheureusement, connaissent cette situation et je voudrais, pour illustrer mon propos, prendre l'exemple de ces Cévennes gardoises que je connais bien.

La région alésienne, tout d'abord, est menacée par la disparition progressive de son bassin houiller. En dix ans, le nombre des mineurs est descendu de 15.000 à 7.500 environ ; 800 demandes d'emploi sont inscrites à la mairie d'Alès. Et pourtant il serait possible, ainsi que l'a souvent montré mon ami Roger Roucaute, de créer, avec les industries chimiques du département, une industrie de carbochimie, qui permettrait, en association avec des industries nouvelles, non pas le maintien de la situation économique actuelle de cette région, mais un développement important de sa zone industrielle.

A l'autre pôle des Cévennes gardoises, la région vignanaise, traditionnellement tournée vers l'industrie textile, est terriblement et périodiquement secouée par les crises de cette production et les prochains soubresauts pourraient être mortels. Pourtant, là aussi des possibilités existent avec une main-d'œuvre expérimentée. Il faudrait implanter, comme dans d'autres régions de nos Cévennes, des industries légères, diversifiées, pour sortir de la mono-industrie.

Mais là se pose le problème des voies de communication. L'état de la route nationale Nîmes-Le Vigan n'est pas compatible avec un trafic industriel moderne. Quant à la voie ferrée Nîmes-Le Vigan, sa suppression se trouve dans les dossiers du ministère. Si par malheur, elle était décidée, ce serait l'asphyxie économique certaine de nos régions.

La paysannerie a toujours vécu en symbiose avec l'industrie, l'apport d'un salaire complétant le revenu familial. C'est dire combien est importante pour elle, comme pour le reste de la population, la survie d'une activité industrielle.

Par ailleurs, elle subit plus que toute autre catégorie sociale les conséquences de la politique agricole du Gouvernement. M. Edgar Faure nous disait mercredi que la politique agricole était liée à celle de l'aménagement du territoire. Si cela est vrai, l'aménagement de nos régions semble passer, aux yeux du pouvoir, par la disparition des exploitants : les éleveurs de moutons sur les Causses, les producteurs de cette pomme de grande qualité qu'est la reinette du Canada de nos vallées, les éleveurs de chèvres des versants cévenols, les producteurs de châtaignes et les éleveurs de veaux de Lassalle, les viticulteurs de nos plaines, font tous les frais de cette politique. Ils subissent en particulier les conséquences de la disparité grandissante entre les prix des produits industriels et les prix des produits agricoles, de la concurrence au sein du Marché commun pour l'écoulement de leurs produits, de la discrimina-

tion pour l'octroi de prêts et de subventions — lesquels sont pourtant indispensables pour qu'ils puissent accéder au progrès technique et à la modernisation nécessaires — de la politique viticole qui nécessiterait, à elle seule, de longs développements.

Les villages se vident donc. Pourtant, là aussi, des solutions diversifiées pourraient être apportées, mais elles supposent une politique démocratique à la campagne, permettant aux petits et moyens exploitants d'accéder au progrès de la technique et d'obtenir le rendement nécessaire. Il faudrait, par exemple, aider les éleveurs de caprins à avoir des bergeries modernes et favoriser leur regroupement, protéger la reinette du Canada sur le marché de la pomme, aider les producteurs de châtaignes à lutter contre les maladies du châtaignier, leur fournir des plants de châtaigniers gratuitement, comme cela se pratique pour le résineux. Disons que la plantation anarchique de ces arbres crée des menaces d'incendie et compromet les possibilités de pâturages pour les éleveurs.

Il s'agit là de quelques exemples qui prouvent qu'une autre politique est possible, sinon pour faire de nos régions des zones de haute productivité, du moins pour permettre à nos paysans de vivre et de se moderniser. Quant à ceux qui désireraient ou devraient partir, il faudrait leur fournir la formation professionnelle indispensable.

Le troisième volet de l'aménagement de ces régions est le tourisme. Disons, au départ, qu'il ne peut être la seule solution en raison de la période brève pendant laquelle il s'exerce. D'autre part, il exige le maintien d'une population sédentaire, donc une véritable politique industrielle et agricole. Il faut dire aussi que le tourisme existe déjà : pendant l'été, le chiffre de la population passe du simple au double, et parfois plus. Point n'est besoin par conséquent, pour le développer, d'un parc national cévenol. Mais ce qu'il faut absolument, c'est créer l'infrastructure pour accueillir les estivants : équipements communaux modernes, plans d'eau, terrains de camping et de sports, chaînes d'hôtels, etc.

Tel est, brièvement esquissé, le tableau d'une région qui meurt, alors que sa population a exprimé avec force, depuis quelques années, son désir de « vivre ici » et qu'elle a manifesté massivement à plusieurs reprises son inquiétude et son mécontentement de voir les Cévennes abandonnées par les pouvoirs publics. Cela n'éclaire-t-il pas singulièrement le problème de l'aménagement du territoire ?

De telles situations se retrouvent dans beaucoup d'autres régions de notre pays. En Bretagne, par exemple. Là aussi, de graves difficultés ont surgi : laiteries fermées, licenciements dans le bâtiment à Rennes, dans la métallurgie à Redon, dans la chaussure et le granit à Fougères ; dans le Finistère, 60 usines de conserves ont fermé leurs portes, entraînant de nombreux licenciements ; 500 licenciements sont prévus pour la fin de l'année à l'arsenal de Brest.

La situation agricole n'est pas meilleure et l'on assiste, là aussi, à un exode et à un vieillissement de la population. Plusieurs milliers d'hectares sont en friche dans l'Ille-et-Vilaine. Trois fermes disparaissent quotidiennement dans le Finistère. La situation des artisans pêcheurs est de plus en plus difficile. Des voies ferrées sont supprimées. Les routes, les équipements communaux ne sont souvent pas en mesure d'accueillir les touristes.

Il serait vain de multiplier les exemples. Ce qui est en cause, en réalité, c'est la fausse politique de régionalisation du pouvoir, seulement pratiquée en fonction de la rentabilité et du profit des grosses sociétés.

Nous pensons, quant à nous, qu'à côté du critère de rentabilité, il faut considérer l'intérêt national, lequel est incompatible avec la transformation de grandes surfaces de notre pays en désert.

Nous pensons qu'une planification démocratique permettrait d'intégrer et d'articuler le développement de ces régions dans un plan national. Mais faire une planification démocratique, cela signifie qu'il faut redonner aux élus et au premier chef aux conseillers généraux l'importance qui doit être la leur.

Les C. O. D. E. R., organismes consultatifs placés sous le contrôle de l'administration, où les élus sont en minorité, sont la caricature de ce que devrait être une planification du développement régional. Qui connaît mieux que les élus les problèmes locaux ? Qui, mieux que les maires, les conseillers généraux, les députés, les représentants des organisations paysannes et les syndicats ouvriers peut trouver les solutions diversifiées nécessaires et établir, avec l'aide des techniciens d'un Etat démocratique, un plan de développement rationnel ?

Malheureusement, il faut faire vite, car au rythme où le pouvoir fait aller les choses, nous atteindrons rapidement un seuil de non-réversibilité dans de nombreuses régions. Ce sont là, pour les habitants de ces régions, des raisons supplémentaires qui les incitent à lutter avec plus de vigueur pour des changements démocratiques.

Il y va de leur survie, certes ; mais il y va aussi de l'intérêt du pays tout entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Royer. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jean Royer. Madame la présidente, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais brièvement traiter devant vous du nécessaire aménagement du bassin parisien dans le cadre général de l'aménagement du territoire. Des rapports entre Paris, les métropoles d'équilibre et les quinze centres régionaux de France dépendra la structure réelle de notre pays pour longtemps. Quelles sont les données du problème ?

Tout à l'heure, M. Boscher craignait que l'on ne s'attaque à la région parisienne et qu'on ne la vide d'une partie de sa substance sous prétexte de revivifier les provinces. Or, la première donnée de l'aménagement du bassin parisien, c'est précisément la puissance de la région parisienne.

Chiffres en main, quel est le dossier ?

A l'heure actuelle, il y a 180.000 habitants de plus chaque année dont 50.000 seulement sont dus à l'accroissement de la natalité. Mais il y en a 130.000 qui viennent de toutes les provinces françaises. On compte, d'autre part, 132.000 établissements industriels dont 27.000 emploient plus de dix ouvriers. Les décentralisations, depuis quelques années, n'ont porté que sur 800 établissements : voilà qui prouve que l'on n'a pas touché profondément à la substance économique de la région parisienne. Enfin, cette région accueille 40 p. 100 des sièges sociaux des entreprises et 70 p. 100 des chercheurs. Ces indications qui sont vigoureusement marquées dans votre rapport, monsieur Duval, montrent bien quelle est la puissance économique de la région parisienne : celle-ci se place au même niveau que la puissance économique de Londres et des nouvelles villes des alentours, au même niveau que la puissance économique de la Ruhr, au même niveau que la puissance économique de la région de Moscou.

Indiscutablement, par conséquent, la première des données, c'est cette puissance économique.

La seconde, c'est l'ensemble des traits du schéma directeur du bassin parisien, lentement certes mais nettement élaborés par le groupe interministériel. Ces traits sont les suivants : orienter le développement de la région parisienne selon des axes naturels — vallée de la Basse-Seine, vallée de l'Aisne, vallée de l'Oise, de la Loire moyenne — créer une couronne de villes nouvelles comme Cergy-Pontoise, Noisy-le-Grand, Evry, et enfin, par des actions ponctuelles, renforcer la couronne du bassin parisien des neuf villes qui vont de Caen jusqu'à Rouen, en passant par Le Mans, Tours, Orléans, Troyes, Reims, Amiens, par exemple.

Telles sont les grandes lignes du développement.

Je voudrais, dans le deuxième point de mon exposé, montrer quels sont les déséquilibres et les contradictions internes qui se manifestent dans l'exécution actuelle de ce schéma directeur.

Tout d'abord les déséquilibres. Ils proviennent de la rapidité et de l'organisation des études. A l'heure actuelle, alors que des études dans le cadre du district parisien sont poussées jusqu'au niveau des accords préalables, voire des avant-projets de construction et des plans d'urbanisme, on ne peut pas en dire autant des études qui sont menées dans la Basse-Seine, dans la vallée de l'Aisne et dans la vallée de l'Oise. Quant aux études dans la Loire moyenne, nous attendons qu'elles se développent.

J'ai offert qu'il y ait à Tours un siège pour le B. E. R. U., qui organisera les études pour toute la vallée de la Loire moyenne, de Tours à Orléans. Je vous fais cette proposition officielle. Elle pourrait vous permettre de faire une synthèse plus vigoureuse et plus claire de toutes les études qui sont menées actuellement.

D'autre part, on constate un déséquilibre dans les dotations budgétaires. Et, puisque nous étudions le budget, il faut parler de chiffres.

En matière foncière, sur les 9.800 millions d'anciens francs affectés à une politique de réserve, la région parisienne bénéficie de quatre fois plus de crédits que les métropoles d'équilibre et de dix fois plus de crédits que les centres régionaux de la province : plus de 7.300 millions d'anciens francs pour Paris et sa banlieue, environ 800 millions d'anciens francs pour les métropoles d'équilibre. Le déséquilibre est donc très net, même si on le considère sous l'angle de l'application de la future loi foncière.

Pour la rénovation urbaine, Paris et sa banlieue sont dotés de 3 milliards d'anciens francs, tandis que les centres régionaux se voient attribuer seulement 1.500 millions d'anciens francs, les métropoles d'équilibre recevant, pour leur part, un milliard d'anciens francs.

C'est en matière de voirie urbaine que le déséquilibre est le plus grand. En effet, Paris et la région parisienne sont dotés de 49.800 millions d'anciens francs, soit exactement la somme des crédits affectés aux métropoles d'équilibre et aux centres régionaux.

On peut donc dire que le déséquilibre fondamental est celui des crédits. Si l'on ne va pas à l'encontre de cette tendance, la croissance de Paris et de sa région deviendra une véritable submersion. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Tels sont les deux déséquilibres fondamentaux qu'il faut corriger. Comment pouvez-vous y parvenir ?

Tout d'abord, en ce qui concerne le premier, il convient que vos études soient menées plus vigoureusement et de façon plus détaillée, que vous écoutiez davantage les avis des C. O. D. E. R. Nul besoin d'une inflation d'études et d'une déflation de crédits ; il n'est que d'écouter tous ceux qui ont étudié les problèmes et déjà réalisés des schémas très précis.

Quant au second déséquilibre, celui des crédits urbains, il importe de le corriger par l'intermédiaire du Fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire. Pour cela, il est nécessaire de doubler progressivement ces crédits au cours des prochaines années. Les 21.960 millions d'anciens francs de crédits du F. I. A. T. représentent seulement la moitié des investissements actuels du district parisien, lequel échappe pratiquement au contrôle de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Un second remède consiste à faire en sorte que les actions ponctuelles du F. I. A. T. soient renforcées, que soit clarifié et organisé le système de critères selon lesquels ces actions ponctuelles sont elles-mêmes organisées.

N'est-il pas surprenant, par exemple, que la région Centre, qui contribuera à l'aménagement du bassin parisien, n'ait reçu en cinq ans que 0,5 p. 100 des crédits du F. I. A. T. ? Et vous savez que je vous ai récemment adressé une demande pour de grands travaux d'aménagement dans ma région.

Par ailleurs, des contradictions apparaissent. Elles sont de deux ordres.

Tout d'abord, est-il possible, dans un Etat qui connaît actuellement une pause dans son développement économique, de créer quatre villes nouvelles dans la banlieue de Paris et, en même temps, par des actions ponctuelles, de développer les neuf villes historiques de la couronne du bassin parisien ? Je prétends que, dans l'état actuel du budget, vous n'y parviendrez pas.

On estime en effet que l'installation d'une famille dans une ville nouvelle de la banlieue parisienne coûte en moyenne cinq millions d'anciens francs si l'on réalise, pour y parvenir, tous les équipements d'infrastructure et de superstructure — routes, centres commerciaux, écoles et autres prolongements sociaux — tandis qu'en province la dépense correspondante ne s'élève qu'à deux millions et demi ou à trois millions d'anciens francs. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

La création des postes d'infrastructure et de superstructure est donc plus rentable en province que dans la région parisienne.

En outre, la création de ces villes nouvelles n'empêche nullement les nouveaux habitants de se rendre à Paris et d'accentuer encore l'asphyxie grandissante de la capitale. Le développement des villes historiques de la couronne, dont l'éloignement de la capitale varie de 100 à 250 et même à 300 kilomètres, met à l'abri d'un tel méfait.

D'autre part, si des villes nouvelles, les *new towns*, ont été créées autour de Londres, c'est parce qu'il existait déjà en Angle-

terre des métropoles d'équilibre très puissantes, telles que Birmingham et Glasgow. Mais, en France, la situation démographique de nos huit métropoles d'équilibre n'est en rien comparable à celle de leurs homologues de Grande-Bretagne.

Donc, choisissons une politique et, grâce au contrôle que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale pourrait exercer sur le district, revisons même l'application de son plan. Faisons en sorte qu'il y ait de 250.000 à 400.000 habitants dans chaque ville de la couronne, la plus éloignée du bassin parisien.

Telle est la première contradiction.

Je conclurai lorsque j'aurai exposé la seconde, madame la présidente, mais je souhaiterais qu'un aménagement de nos horaires corresponde à celui du territoire!

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Royer ?

M. Jean Royer. Volontiers, monsieur le ministre.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Les chiffres que vous avez cités, monsieur Royer, en comparant la région parisienne aux métropoles d'équilibre, sont exacts.

Mais les schémas directeurs des métropoles d'équilibre sont encore en cours d'établissement par les organisations d'études d'aménagement d'aires métropolitaines. Dès qu'ils seront établis, c'est-à-dire en 1968, une sensible modification des crédits s'opérera, de sorte que le volume des crédits relatifs aux réserves foncières, à la voirie et à tous les aménagements des métropoles d'équilibre sera considérablement accru dans le prochain budget.

Quant à la thèse que vous développez si brillamment sur les villes de la couronne du bassin parisien, vous savez que le ministère responsable de l'aménagement du territoire est à l'origine de la politique de « desserrement » dans le bassin parisien. Il convient de concilier le schéma directeur parisien et le desserrement au sein du bassin parisien, au profit des villes de la couronne. Cela nécessite des arbitrages qui font l'objet de discussions — de bonne foi d'ailleurs — entre le district et les services chargés de l'aménagement du bassin parisien.

Il est donc évident que dans certains cas — par exemple, lorsque des entreprises ne peuvent être décentralisées en province parce qu'elles ne seraient pas rentables — il est bon que les entreprises soient implantées dans des zones industrielles situées dans la région parisienne.

Toutefois, l'objectif de l'aménagement du territoire est bien de développer les villes de la couronne, du point de vue universitaire, du point de vue tertiaire comme du point de vue industriel.

Nos thèses sont donc vraiment très voisines, monsieur Royer.

M. Jean Royer. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions.

Mais alors je vous répons : hâtez les études concernant les métropoles d'équilibre, hâtez-vous de les aider ! Car, avant trois ans, ne pouvant continuer à accroître la pression fiscale sur leurs habitants, ces métropoles, ces grands centres régionaux, seront obligés de stopper leur équipement.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Nous attendons les schémas directeurs.

M. Jean Royer. Il faut que le Gouvernement prenne nettement conscience de cette nécessité.

J'en arrive donc à la seconde contradiction, monsieur le ministre.

Vous êtes décidé à décentraliser le tertiaire de Paris vers la province et vous avez pris, en juillet 1966, une décision qui avantage théoriquement les neuf villes de la couronne du point de vue de toutes les décentralisations.

Or pourquoi, dans les derniers trains de textes qui ont été publiés, les incitations financières à la décentralisation des administrations de Paris vers la province intéressent-elles toutes les villes autres que celles du bassin parisien ?

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Pas toutes les villes, les chefs-lieux de région !

M. Jean Royer. Dans ces conditions, si des compagnies d'assurances puissantes veulent se décentraliser à Orléans, à Tours, au Mans, à Caen, à Reims ou à Amiens, par exemple, elles pourront le faire à leurs frais mais ne bénéficieront pas des incitations financières que l'Etat a décidé d'accorder pour toutes les autres villes situées en dehors du bassin parisien.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Celles-ci sont plus défavorisées.

M. Jean Royer. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il existe tout de même une contradiction entre la décision initiale de l'aménagement du bassin parisien et les décisions financières correspondantes ?

Toutefois, compte tenu des faits — car la politique consiste souvent à voir très nettement les réalités — je souhaite que ni vous ni vos services ne vous opposiez aux décentralisations spontanées vers les villes de la couronne.

Le meilleur moyen que vous ayez pour décongestionner cette région parisienne et pour établir un meilleur équilibre entre son centre et sa périphérie, c'est de reconsidérer aussi la carte des abattements de zones de salaires, lesquels freinent précisément les véritables décentralisations.

A valeur égale, les ouvriers très qualifiés, les ouvriers professionnels de première, de deuxième et de troisième catégorie ne se déplaceront vers la province que si l'on réduit la distorsion entre les rémunérations, entre les traitements.

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, je souhaite donc que vos études soient marquées par un plus grand effort de concentration ; que, d'autre part, les crédits du F. I. A. T. corrigent ponctuellement les déséquilibres financiers entre Paris et la province et qu'enfin, sur le plan économique et social, des efforts soient faits par l'Etat afin de permettre un meilleur équilibre entre nos régions et Paris et, plus tard, pour refaire la carte des régions.

Car si la France est sortie de la féodalité grâce à un pouvoir centralisateur fort, sous la Révolution et sous les Empires, elle rentrera dans l'Europe grâce à un pouvoir plus régionalisé. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Boyer-Andrivet. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. Jacques Boyer-Andrivet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'objet de mon propos est essentiellement d'attirer l'attention sur l'aménagement rural qui, chacun le sait, est intimement lié aux problèmes agricoles.

Du fait de l'évolution des techniques, de la mécanisation, de la vulgarisation, la production agricole s'accroît progressivement tandis que le nombre des agriculteurs diminue. Pour la période de 1962 à 1967, le nombre de personnes actives a diminué de 937.000 dans l'agriculture, tandis qu'il s'est accru de 795.000 dans l'industrie et de 363.000 dans le secteur tertiaire.

Or les personnes qui abandonnent l'agriculture ne trouvent pas à proximité de leur domicile les emplois qui leur permettraient de continuer à habiter à la campagne. Elles s'en vont grossir le nombre des citadins et cet exode aggrave encore certains problèmes, et notamment celui du logement.

Certes, l'exode agricole est un phénomène mondial, particulièrement accentué dans les pays techniquement très développés. Mais l'exode rural n'est peut-être pas inéluctable. Pour l'enrayer, il faut effectivement décentraliser. Or on peut se demander si le problème est toujours posé comme il convient.

Décongestionner n'est pas nécessairement décentraliser et certaines décentralisations — celle du centre de Paris ou du quai de Javel au Bourget ou à Aulnay-sous-Bois, par exemple — sont une illusion qui ne trompe personne. D'ailleurs, à en

croire les statistiques, la région parisienne s'enrichit toutes les heures de vingt-deux nouveaux habitants.

Avant de parler de décentralisation, il faut donc lire sensiblement la centralisation.

Dans une perspective de plus en plus européenne, le rôle des régions économiques apparaît sans cesse plus important. Il s'ensuit qu'une action régionale doit être menée, dans le cadre d'une infrastructure étudiée et conçue pour l'application de cette politique.

Tout d'abord, les régions de programme et les métropoles d'équilibre ont été créées pour aider les régions à se développer harmonieusement, afin de maintenir un juste équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural.

Certes, l'ordre d'urgence de ces actions régionales est souvent difficile à déterminer et M. d'Ornano a évoqué le problème de la basse Normandie. Pour ma part, je me permettrai d'évoquer très brièvement celui de l'Aquitaine.

Cette région se trouvera demain à l'extrémité Sud-Ouest de l'Europe vue sous l'angle de la Communauté économique européenne, mais elle restera malgré tout ouverte vers l'Atlantique, vers l'Espagne, vers le Massif Central et, au-delà, vers la région lyonnaise.

Son infrastructure routière, si elle devait rester en l'état — je veux dire en mauvais état — la condamnerait progressivement à l'asphyxie.

La liaison Bordeaux-Lyon, projetée depuis longtemps, devrait être mise en chantier le plus tôt possible.

De plus, les bassins de la Garonne, de la Dordogne et de l'Adour devraient pouvoir bénéficier à bref délai, dans le cadre des études et des actions envisagées, des aménagements ruraux à caractère agricole et touristique devant servir de support au développement de petites industries, d'ateliers artisanaux et du commerce.

Enfin, certaines zones de l'Aquitaine mériteraient, hélas ! d'être classées en zones de rénovation rurale, et cela pour compléter l'étude des problèmes qui a été engagée sur la côte Atlantique.

Mais pour en venir à un plan plus général, je me permettrai, monsieur le ministre, de vous présenter quelques suggestions concernant les mesures qui, selon moi — et je rejoins en cela l'opinion de MM. Ansquer et Duval, rapporteurs — seraient nécessaires pour accélérer le développement régional.

Premièrement, il conviendrait de créer l'infrastructure propre à ce développement. Les liaisons interrégionales, singulièrement les liaisons Est-Ouest, méritent le même ordre d'urgence que les autoroutes de dégelage ; elles auraient notamment pour conséquence de renforcer l'action des métropoles régionales et des ports et de favoriser les échanges entre régions.

Deuxièmement, il faudrait attribuer à chaque région le pouvoir de décision pour tout ce qui ne concerne pas l'infrastructure nationale.

Troisièmement, l'implantation d'activités industrielles ou d'entreprises devrait être encouragée par une série de mesures fiscales, lesquelles sont préconisées par M. Duval dans son rapport.

Quatrièmement, il importe de supprimer dans un délai assez court les zones de salaires, et il n'est pas besoin de commenter cette quatrième condition.

Ces mesures ne seront sans doute pas suffisantes pour supprimer le déséquilibre entre la région parisienne et les autres régions françaises, mais elles sont indispensables pour amorcer un redressement de la situation économique régionale.

En conclusion, monsieur le ministre, j'affirme que, dans une perspective européenne, seul le développement harmonieux des régions françaises est capable de maintenir ou, dans certains cas, de rétablir cet équilibre qui a toujours été un facteur déterminant du rayonnement de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grussenmeyer. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat fleuve qui s'instaure chaque année à pareille époque permet aux députés de disséquer chapitres et articles du projet de loi de finances pour l'année à venir, de faire des suggestions, de formuler des observations et d'élever des critiques.

Mais l'examen du budget permet aussi de s'assurer si les promesses, faites parfois aux plus mordants dans le feu des discussions, et les assurances données avec bienveillance vers la fin d'une séance de nuit, ont vu leur aboutissement.

C'est dans cette optique, monsieur le ministre, que je voudrais vous faire part de mes préoccupations.

Il y a un an, lors du débat sur le même budget, j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'industrialiser le nord de l'Alsace et plus spécialement l'arrondissement de Wissembourg dont le développement économique et l'évolution démographique s'effectuent avec un déphasage inquiétant par rapport au reste du département du Bas-Rhin, mais aussi au regard des régions allemandes voisines. M. Dumas, qui représentait le Gouvernement, me donna tout apaisement en précisant : « A M. Grussenmeyer, j'indique que le Gouvernement, et particulièrement M. le Premier ministre, sont très conscients du problème particulier que pose l'arrondissement de Wissembourg et, plus généralement, les régions frontalières. J'assure M. Grussenmeyer que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale s'efforcera d'orienter des industries vers sa région et que, déjà, des directives lui ont été données dans ce sens ».

En janvier 1967, une mission composée de représentants du ministre de l'économie et des finances, du secrétaire d'Etat à l'intérieur et du délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a pris contact sur place avec les élus locaux et les industriels. Les conclusions ont confirmé que les problèmes de cette région frontalière sont d'une nature très particulière. Et le ministre des finances, dans une lettre du 18 janvier 1967, précisait : « Je partage donc votre souci d'assurer à l'arrondissement de Wissembourg un développement dans le cadre de la région Alsace, qu'elles que soient les données naturelles qui tendraient à dissocier cette partie du territoire de son contexte français. Dans l'immédiat, je crois également nécessaire de tenir compte de la situation exceptionnelle résultant du retour en France de la main-d'œuvre qui, au cours des années récentes, avait trouvé à s'employer dans l'économie allemande en rapide expansion ».

La situation s'étant encore détériorée à cause de la récession économique de l'Allemagne qui provoquait le renvoi, par les industriels de ce pays, de plusieurs centaines d'ouvriers frontaliers, je suis intervenu le 26 mai 1967 dans le débat sur l'emploi.

J'ai entretenu alors le Gouvernement de la situation des chômeurs ex-frontaliers qui, licenciés par les entreprises allemandes, ne touchent pas l'allocation de chômage, même s'ils ont payé la cotisation obligatoire d'assurance-chômage en Allemagne. En effet, la législation allemande n'accorde l'allocation de chômage qu'aux personnes résidant sur le territoire allemand, condition que les frontaliers français ne remplissent évidemment pas.

M. Chirac, secrétaire d'Etat chargé des problèmes de l'emploi, me donna alors l'assurance que le Gouvernement examinerait le problème. Je dois à la vérité de dire que, dans ce domaine, le Gouvernement a tenu sa promesse, puisque les récentes ordonnances accordent le bénéfice de l'allocation de chômage à tous les Français, chômeurs frontaliers ou non et cela, depuis le 1^{er} octobre 1967.

Les mesures annoncées, aussi bien par le ministre de l'économie et des finances que par le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, ont été accueillies favorablement. Elles étaient, en effet, de nature à inciter les industriels à créer des emplois nouveaux soit par l'extension des usines existantes, soit par la création d'usines nouvelles.

C'est ainsi que sept demandes d'attribution de prêt du Fonds de développement économique et social ou d'exonération de patente visant la création d'environ 500 emplois ont été déposées et soumises au comité 1^{er}. Mais, à ma connaissance, un seul dossier a reçu l'agrément de cette fameuse commission que l'on pourrait appeler « commission de la hache ».

Une société à laquelle une prime de 20 p. 100 avait été promise, a dû se contenter d'une prime de 5 p. 100. Si c'est la modicité des crédits mis à sa disposition qui a obligé la commission à se montrer si sévère, je ne puis que me rallier à la proposition faite

par M. Duval dans son excellent rapport et demandant une augmentation de ces crédits. M. Royer a d'ailleurs plaidé la même cause tout à l'heure.

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, l'amertume du député, de la population et aussi des industriels. Ces méthodes ne sont sûrement pas de nature à favoriser l'industrialisation d'une région dont le Gouvernement a reconnu le caractère particulier. C'est celui-ci que je voudrais très brièvement définir devant vous, monsieur le ministre, puisque vous assumez maintenant la lourde responsabilité de l'aménagement du territoire.

Sans remonter le cours de l'histoire, il convient de préciser que la région frontalière de l'arrondissement de Wissembourg, plus que toute autre partie du département du Bas-Rhin, a été victime des tribulations que le passé a infligées à l'Alsace. Depuis la construction de la ligne Maginot en 1929, aucune implantation industrielle n'avait été possible. L'action destructrice de la guerre a paralysé la reprise économique après la Libération.

L'importante usine de Pechelbronn, qui occupait près de 3.500 ouvriers en 1939, a dû réduire progressivement son activité ; elle n'emploie plus aujourd'hui que quelques dizaines de personnes.

En raison de la restructuration de l'agriculture, une main-d'œuvre importante, devenue disponible, est à l'affût d'un emploi.

Le nombre insuffisant des emplois sur place, les salaires plus élevés payés outre-Rhin et l'organisation de circuits de ramassage ont déclenché, vers 1960, un mouvement migratoire des salariés frontaliers vers l'Allemagne. En janvier 1966, leur nombre atteignait 3.120 pour le seul arrondissement de Wissembourg. Autrement dit, 60 p. 100 de sa population active était contrainte d'aller travailler en Allemagne.

A la suite de la récession allemande, les premiers salariés frappés furent évidemment les travailleurs étrangers, notamment les frontaliers français, dont ceux de l'arrondissement de Wissembourg. Du mois d'avril 1966 au 1^{er} octobre 1967, 30 p. 100 d'entre eux refluent vers la France. Le mouvement amorcé ne s'est pas arrêté, en dépit d'une légère détente constatée sur le marché allemand de l'emploi.

Une psychose de crise s'est installée chez nous. Avant même d'être licenciés, et quand bien même ils ne devraient pas l'être, certains ouvriers ont essayé de trouver un nouvel emploi en France, de préférence dans leur arrondissement même.

Or l'industrialisation de l'arrondissement de Wissembourg qui, pourtant, avait pris un bon départ en 1958, s'est fortement ralentie. Alors que jusqu'en 1966, 24 p. 100 des entreprises nouvelles du département s'installaient au nord de l'écran que forme la forêt de Haguenau, les prévisions n'indiquent aujourd'hui que 5,7 p. 100 d'implantations nouvelles pour l'arrondissement.

La plupart des nouvelles réalisations intéressent maintenant la région de Strasbourg, cette importante métropole régionale qui attire à elle la quasi-totalité des nouvelles implantations et qui risque de devenir un petit Paris, au détriment de la campagne lointaine.

Une incitation puissante est donc nécessaire pour assurer la relance de l'industrialisation. Dans cet ordre d'idées, la prime d'équipement constitue, à mes yeux, le seul instrument efficace et réaliste, quoi qu'en pensent les services de M. le ministre de l'économie et des finances. En même temps, il faudrait naturellement améliorer les structures, notamment par la création d'une voie rapide entre Haguenau et Wissembourg.

L'arrondissement dispose actuellement de près de 340 hectares de zones industrielles adaptées à l'implantation d'industries nouvelles. De grandes unités de production employant de 200 à 600 personnes, disposeraient dans ces zones d'une main-d'œuvre abondante et généralement de qualité. Elles permettraient de résoudre le problème de l'emploi d'une manière satisfaisante. Elles seraient, en outre, placées au contact direct du marché du Bade-Wurtemberg, qui peut offrir d'importants débouchés.

L'autre jour, monsieur le ministre, devant la commission de la production et des échanges, j'ai pu brièvement vous entretenir de mes préoccupations qui sont celles d'une population que vous n'avez pas le droit d'abandonner.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Nous ne l'abandonons pas !

M. François Grussenmeyer. Je vous demande d'agir vite, d'agir efficacement. Demain, il sera peut-être trop tard. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Maroselli. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Jacques Maroselli. L'importance du Plan pour la nation s'échappe à personne, mais pour nous son objectif principal doit être l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre. Plus la société organisée se développe, plus il est nécessaire de souligner sa finalité. Cette finalité, pour nous, c'est l'homme.

Ainsi, le Plan doit organiser le développement harmonieux de l'économie nationale, de sorte que, tenant compte d'impératifs nationaux et internationaux, il contribue réellement à l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre de citoyens.

Il importe donc que le Plan domine le budget. Il doit en être l'élément moteur et non le frein. L'élaboration du Plan ne saurait se faire à travers l'esprit de quelques spécialistes, bergers de droit divin. Le souci d'afficher un exécutif fort ne devrait pas conduire à la négation plus ou moins voilée de tout ce qui se rattache à la représentation du peuple par tous ses élus.

Une véritable relance économique demande un plan démocratique. Pour atteindre ce but, le Plan doit recevoir un large consensus populaire. Il ne l'obtiendra que dans la mesure où la participation du plus grand nombre sera réalisée. Si l'on veut que le Plan s'élabore dans des conditions satisfaisantes d'efficacité et de réalisme, et qu'il ne soit pas l'œuvre d'une caste mais celle de tous les représentants responsables et qualifiés, il paraît indispensable de réformer les institutions actuelles, de modifier la composition des C. O. D. E. R. dans un sens plus démocratique, de réduire le nombre des régions de façon à maintenir le rôle bienfaisant des conseils généraux qui, dans une région de programme trop réduite, sont progressivement dessaisis de leurs attributions. Ainsi, comme l'écrivait Saint-Exupéry : « Notre maison se fera sans doute peu à peu plus humaine ».

J'en arrive, monsieur le ministre, à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Elle doit avant tout rechercher l'équilibre et la satisfaction des besoins sociaux. Sa seule préoccupation ne doit pas être la rentabilité financière de ses investissements. Elle doit faire effort pour réduire les disparités régionales.

Oh ! certes, il est plus facile et plus spectaculaire de continuer à favoriser des régions déjà en expansion que d'essayer de maintenir en vie des régions frappées par la crise. Attribuer à celles-ci quelques aides financières destinées à des industries désireuses de se décentraliser, aides qui d'ailleurs n'ont pas un caractère automatique, n'est pas suffisant. Pour faire vivre une région, il faut d'abord prévoir l'infrastructure indispensable : voies de communication terrestres, ferrées et aériennes, voies d'eau, télécommunications, écoles, logements. Cette observation vous a été présentée par plusieurs membres de la commission de la production et des échanges lorsque vous êtes venu devant elle.

En outre, différents types d'aides relèvent de plusieurs dispositions. Ne serait-il pas préférable, au lieu d'obliger ceux qui pourraient en bénéficier et participer au développement équilibré d'une région, de choisir parmi ces dispositions, de permettre le cumul de ces aides possibles, de façon à offrir au redressement nécessaire le plus de chances possible ?

Je pense aux zones de rénovation rurale dont nous a parlé M. le ministre de l'agriculture. Pourquoi certaines régions défavorisées ne pourraient-elles recevoir le bénéfice de telles dispositions qui, s'ajoutant à d'autres mesures, ouvriraient des possibilités nouvelles ? Si vous n'y prenez garde, monsieur le ministre, le départ de leur population vers des régions qui sont de plus en plus favorisées, créera des déserts.

En outre, le transfert de ces populations vers les grandes villes provoquera des difficultés toujours plus grandes et nécessitera des investissements toujours plus importants pour réaliser les équipements collectifs qu'exige leur accueil. Il se pourrait fort bien que, dans quelques années, constatant les effets néfastes de ce déséquilibre démographique dû en partie à l'action entreprise, vous vous trouviez contraint, à grand renfort de crédits, d'essayer de redonner vie à des régions mortes.

En résumé, parce que les moyens nécessaires d'information et de participation des élus leur sont refusés, parce que votre action n'est pas suffisamment coordonnée, parce que vous n'avez pas réformé l'esprit qui prévaut en ce qui concerne l'application des mesures existantes, parce que les dispositions concernant les créations d'emploi grâce à un équilibre du développement industriel sont mauvaises, parce que, enfin, vous paraissez ne pas avoir considéré l'aspect humain du problème et que le montant des crédits que vous nous proposez ne tient pas assez compte de la situation angoissante de nombreuses régions, nous ne pouvons accepter de voter le budget que vous nous proposez. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Catalifaud.

M. Albert Catalifaud. Monsieur le ministre, après l'intervention de mon collègue M. Boscher, je me proposais de traiter de l'équilibre entre la région parisienne et les régions de province qui l'entourent. Mais M. Royer l'ayant fait de façon excellente, je me bornerai à deux points précis.

Lorsque votre prédécesseur, M. Olivier Guichard, a décidé d'assurer cet équilibre par l'extension de quelques villes périphériques de la région parisienne, il a également prévu la réalisation de quatre axes autour de la capitale : les axes amont et aval de la Seine, l'axe sud Paris—Orléans, et l'axe nord, avec l'aménagement de la haute vallée de l'Oise.

Je pense que c'est un bon moyen pour obtenir cet équilibre que tout le monde recherche. Le problème avait été évoqué plus précisément lors d'un voyage de votre prédécesseur à Reims ; il nous avait promis que l'étude de l'aménagement de la haute vallée de l'Oise serait entreprise très rapidement.

Monsieur le ministre, cette étude, qui devrait porter aussi sur la vallée de l'Aisne, comme me l'a fait remarquer mon collègue, M. Rossi, est-elle en cours ou doit-elle être engagée bientôt ?

Pour que l'équilibre souhaité soit assuré, il importe, en effet, que les études soient rapidement menées, en particulier celles relatives à la vallée de l'Aisne et à la haute vallée de l'Oise.

Un autre problème me préoccupe. Il est lié au premier et relève certainement de l'aménagement du territoire.

Je veux parler des inondations périodiques annuelles de la vallée de l'Oise.

Celles-ci obligent les exploitants à un effort exceptionnel et coûteux pour retirer un produit néanmoins insuffisant des quelques 20.000 hectares submergés pendant des semaines et parfois des mois chaque année.

Les services chargés de l'aménagement du territoire devraient donc se pencher sur ce problème afin de rendre à une exploitation normale ces terres de culture ou de pâturages. Il s'agit, en l'occurrence, de remédier à une situation due au mauvais entretien d'ouvrages d'Etat.

J'espère, monsieur le ministre, que sur ces deux questions très précises, vous pourrez me donner très rapidement satisfaction ; à l'avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Rossi.

M. André Rossi. Mesdames, messieurs, je reprendrai très rapidement certains des propos qui ont déjà été tenus par notre ami M. Royer en ce qui concerne les six régions intermédiaires, c'est-à-dire la haute Normandie, la basse Normandie, le Centre, la Picardie, la Bourgogne et la Champagne.

Au cours du débat sur le V^e Plan, j'avais déjà eu l'occasion de souligner combien ces régions avaient été négligées. Tout s'est passé comme si, n'osant pas arrêter le rythme de progression de la région parisienne, d'une part, et consentant un effort très légitime en faveur des régions les plus sous-développées, d'autre part, on avait finalement sacrifié les régions intermédiaires considérées à tort comme ne posant aucun problème.

Ainsi, j'avais relevé à propos de l'une d'elles que je connais plus particulièrement, la Picardie, qu'avec 3,2 p. 100 de la population, elle n'obtenait jamais, même dans les cas les plus favorables, 2,4 p. 100 des crédits alloués. Pourtant, elle connaît de graves difficultés dues aux retards accumulés, à une jeunesse pro-

portionnellement plus nombreuse qu'ailleurs et à un coefficient de mobilité de la main-d'œuvre nettement supérieur à la moyenne nationale.

Parce que la régionalisation du V^e Plan s'est effectuée hâtivement et sans consultation réelle des instances locales, les décisions ont été prises très souvent, semble-t-il, en fonction d'opinions toutes faites ou d'appréciations, peut-être flatteuses pour l'économie de ces régions, mais en tout cas inexactes.

Sans vouloir donner à mon intervention un caractère local je citerai à l'Assemblée un exemple de ces fausses réputations. Cet exemple l'étonnera peut-être : c'est celui de l'Aisne, département généralement considéré comme techniquement au point en matière agricole. Or dans ce département, sur 11.500 exploitations, certes 430 dépassent 200 hectares, mais 8.700 n'ont pas 50 hectares et parmi ces dernières, 5.700, c'est-à-dire la moitié de l'ensemble, n'atteignent pas 20 hectares.

Si l'on doit, demain, régionaliser les aides, on ne pourra évidemment pas en écarter ces petits cultivateurs sous prétexte que leurs exploitations sont voisines de grosses exploitations.

J'en reviens au problème général. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que, pour ce qui est du secteur secondaire, ces six régions intermédiaires sont à peu près toutes à la moyenne nationale du sous-emploi et que, par suite de l'attraction parisienne, elles ne disposent en général que d'un secteur tertiaire assez faible.

La politique d'aménagement du territoire doit donc essayer de compenser, soit par des créations d'emploi, soit par des interventions du type F. I. A. T. les erreurs d'appréciation du V^e Plan.

Je n'entends nullement opposer Paris à la province ; mais je voudrais que le Gouvernement nous donne lui-même l'exemple, en ne créant pas dans ses propres structures administratives une sorte d'opposition, résultant de l'existence de deux ministres et deux administrations, le district parisien et la D. A. T. A. R. tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Et — je le dis très nettement, monsieur le ministre — je considère que c'est la D. A. T. A. R. qui devrait avoir normalement compétence générale sur l'ensemble du territoire. Ou alors qu'on change son titre !

Les régions dont je parle ont d'autant plus conscience qu'il faut parvenir à cette unité d'action et non pas aux simples coordinations actuelles qu'elles ont le sentiment d'être quelque peu écartées de toute mesure de répartition nouvelle du potentiel économique du pays.

Quant au problème industriel, auquel je reviens, tout le monde reconnaît qu'il faut distinguer le desserrement et la décentralisation. Pour la décentralisation, c'est-à-dire le départ d'usines qui peuvent ne conserver aucun lien avec la capitale et la région parisienne, nous admettons très normalement que les régions sous-développées bénéficient d'une priorité. Mais s'agissant du desserrement, qui intéresse les entreprises dont il est reconnu, après des études sérieuses, qu'elles ne peuvent s'éloigner à plus de 100, 200 ou 300 kilomètres de Paris, nous demandons pourquoi des permis de construire sont encore accordés à des entreprises à l'intérieur de la région parisienne.

Nous avons un peu trop le sentiment que tout se passe comme si l'on avait demandé à Paris d'abandonner à la province la plus malheureuse quelques emplois — 17.000 à 18.000 emplois par an — moyennant quoi la capitale conserverait le reste, à condition de le remodeler et d'y mettre un peu d'ordre.

C'est sur ce reste que nos régions demandent leur part.

A cet égard, je note l'excellente remarque de notre collègue M. Duval qui, citant le prix des terrains — ce qui le rapproche de M. Royer — constate qu'il est nettement moins cher de développer les villes principales et secondaires du bassin parisien, que de créer des villes nouvelles dans la région parisienne.

Ce que je viens de dire pour les usines en matière de desserrement et de décentralisation est vrai aussi pour le secteur tertiaire. Beaucoup d'entreprises de ce secteur ne peuvent à l'évidence supporter un trop grand éloignement de la capitale. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous ai posé il y a quelques jours une question écrite pour vous demander quels étaient les critères sur lesquels vous aviez fondé votre action en faveur d'une décentralisation du secteur tertiaire, et les raisons pour lesquelles avaient été exclues certaines régions du bassin parisien.

Pour terminer, je demande au Gouvernement de bien réfléchir afin de ne pas laisser se créer dans les régions en cause des difficultés telles que ces régions s'ajouteraient un jour à la liste déjà très longue des plus défavorisées.

J'ai dit que l'aménagement du territoire se devait, par quelques mesures de desserrement, les aider à surmonter des problèmes d'emplois réels et souvent dramatiques. Les interventions du F. I. A. T. devraient, elles aussi, corriger les erreurs du V^e Plan. Et je note, à cet égard, que cet organisme n'est intervenu que pour 6,7 p. 100 en faveur des six régions considérées, ce qui est évidemment très peu.

Mes chers collègues, il est aussi une mesure qui ne coûterait rien au Gouvernement et serait de nature à aider ces régions, c'est celle qui consisterait à publier dès à présent les tracés des grands projets, notamment des grands axes qui seront prévus dans le VI^e Plan. Je pense, en particulier à l'autoroute de l'Est, à la liaison fluviale Seine-Est, car je suis persuadé que si le tracé en était dès à présent annoncé nombre d'industriels, qui hésitent à quitter la région parisienne, accepteraient des implantations beaucoup plus lointaines.

Mes chers collègues, je conclus. Je maintiens que si l'aménagement du territoire n'a pas encore donné tous les espoirs qu'on en attendait cela tient à deux causes principales. La première que j'ai déjà citée, c'est la dualité de deux administrations dans laquelle celle qui nous intéresse, la D. A. T. A. R., ne peut finalement vivre que des concessions que veut bien lui faire l'autre.

La deuxième cause relève d'un domaine plus politique car on ne peut en fait décentraliser ou desserrer Paris sans donner à la province les moyens d'accueil nécessaires. Je pense aux comités de développement économique régionaux, dont on a déjà parlé il y a un instant. J'estime que ces organismes ne sont vraiment pas en mesure d'accueillir et de répartir un potentiel économique nouveau s'ils ne sont pas des assemblées élues et disposant d'un véritable budget.

Ce serait là évidemment un premier pas vers le fédéralisme que je souhaite, encore que le fédéralisme ne puisse être réalisé avec un découpage en vingt et une régions, mais ce serait déjà, monsieur le ministre, à la veille du VI^e Plan, un premier moyen pour la province de mieux s'exprimer. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Mme la présidente. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, je dirai *ex abrupto* que vous avez obtenu des résultats que tout esprit de bonne foi reconnaît.

En outre, vous tendez à doter votre ministère de moyens supplémentaires pour vous permettre d'agir ainsi le plus efficacement.

Cependant, nous devons constater encore la persistance d'une mauvaise répartition du développement industriel. Alors que bon nombre de régions maintiennent difficilement le niveau général de leur emploi, on observe que la région parisienne et les régions avoisinantes continuent de bénéficier d'un rythme soutenu d'expansion industrielle.

En ce qui concerne la région parisienne, il faut notamment regretter la volonté de certaines grandes firmes automobiles de maintenir dans un cadre modernisé leurs activités en région parisienne, voire de les développer ; la tendance des raffineries autorisées en région parisienne à dépasser le stade du raffinage pour intégrer des activités complémentaires.

A l'origine, pour faire accepter l'idée de l'installation de raffineries en région parisienne, les firmes intéressées avaient indiqué qu'elles limiteraient leur activité au pur raffinage du pétrole, aucune activité pétrochimique ne devant s'installer en aval. Or il n'en est plus question aujourd'hui, me semble-t-il.

En ce qui concerne le bassin parisien, nous devons regretter que de nombreuses villes déjà pratiquement saturées, continuent d'accueillir de nouvelles entreprises, alors qu'elles sont déjà pourvues d'entreprises en expansion, capables, le plus souvent, d'assurer le plein emploi local.

L'administration dispose bien d'un pouvoir de contrôle, nous dit-on, mais ce pouvoir semble s'exercer sans beaucoup de vigueur. Par exemple, au-dessous de deux mille mètres carrés supplémentaires, la décision d'octroi des permis de construire est laissée à une autorité locale qui ne peut elle-même — je le comprends — opposer des refus au profit de départements

plus déshérités. Par ailleurs, au-dessus de deux mille mètres carrés, l'administration centrale ne fait qu'une application très exceptionnelle des textes qui lui permettent de s'opposer aux implantations peu conformes à la politique générale d'aménagement du territoire.

M. Michel Boscher. Ce n'est malheureusement pas exact.

M. Christian Poncelet. J'exprime mon opinion : pas la vôtre.

Et si l'on parle un peu moins depuis quelque temps des splendeurs d'un plus grand Paris où les Parisiens, deux fois plus nombreux, seraient aussi deux fois plus heureux grâce à de géniales réalisations urbanistiques et à la multiplication des espaces verts, les adversaires de la décentralisation n'ont pas désarmé. Ceux-ci continuent d'attaquer les contrôles opérés en région parisienne, et de mettre en évidence les échecs de la politique de décentralisation.

J'ai une autre raison d'être assez sceptique quant aux possibilités d'un large mouvement de décentralisation en provenance de la capitale. Elle tient au taux particulièrement bas de la patente et plus particulièrement à Paris intra-muros, en comparaison des taux pratiqués en province.

J'invite M. Boscher qui protestait il y a un instant à me contredire sur ce point.

Certes, les villes et communes de certaines régions peuvent accorder l'exonération de l'impôt sur les patentes, mais il est certain que c'est le niveau des charges à moyen et long terme que l'industriel examine au moment de décider sa décentralisation.

Il est aberrant, monsieur le ministre — permettez-moi de m'adresser ici plus particulièrement au maire de Vannes — que la patente soit pour des entreprises d'importance comparable, en moyenne, deux fois plus lourde en province que dans la banlieue parisienne, et cinq fois plus lourde que dans la capitale.

Voilà, sans doute, une des causes profondes de l'apoplexie parisienne et de l'anémie provinciale.

Nous ne souhaitons pas opposer encore une fois Paris à la province, il s'agit d'établir un aménagement harmonieux au bénéfice, en premier lieu, de Paris.

Vous nous avez annoncé la publication de nouveaux textes qui doivent améliorer le niveau des primes. C'est une bonne chose mais alors, contrairement à ce qu'il avait été déjà annoncé de certains côtés, la prime ne sera pas « défisicalisée », tandis qu'elle l'est dans certains pays voisins ; en outre et surtout, il ne faut pas que, dans la pratique, les relevements prévus ne soient utilisés qu'exceptionnellement par l'administration ; il faut que, dans la mise en œuvre de ses procédures, l'administration tienne suffisamment compte des difficultés des implantations industrielles ou des conversions, et qu'elle fasse preuve, à l'égard des industriels, de bonne foi, d'une compréhension suffisante. Devant de telles difficultés, l'administration ne doit pas donner à penser « qu'elle ne veut pas le savoir ».

Je voudrais, faisant écho à ce qui a été dit tout à l'heure, vous citer un exemple significatif : dans mon département, une commune propose à un industriel qui veut quitter la région parisienne de lui vendre une usine à crédit.

Cet industriel accepte cette proposition ; il établit sa demande de prime d'adaptation, qu'il adresse à l'administration de l'aménagement du territoire. C'est alors que l'administration des finances, par la voie de l'aménagement du territoire, lui fait savoir qu'en aucune façon il ne saurait y avoir cumul et demande à cet industriel d'opter entre l'avantage consenti par la collectivité locale et l'avantage offert par l'Etat. Ainsi, les pouvoirs publics tentent de reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre.

Cette procédure revêt un caractère choquant lorsqu'on sait que les pouvoirs publics préchent la décentralisation et la nécessité de faire des efforts dans ce sens.

L'utilisation des deniers publics suppose nécessairement l'esprit de sérieux, mais une attitude trop sévère dans le domaine de l'action industrielle régionale risque de décourager des professions et ainsi de pénaliser les régions qui veulent s'industrialiser.

Je voudrais, à ce sujet, formuler quelques observations visant plus précisément les travaux du comité 1^{er} du fonds de développement économique et social. Je ne suis pas certain

que ce comité place les objectifs de l'aménagement du territoire au premier rang de ses critères. J'ai le sentiment qu'il se borne à examiner ses dossiers plus en comptable soucieux de consommer le moins possible les crédits qu'il doit gérer qu'en organisme désireux de créer une dynamique de la décentralisation. A ce propos, monsieur le ministre, peut-être pourriez-vous m'indiquer, compte tenu de tous les crédits votés depuis la réforme de 1964, le montant total des crédits consommés à ce jour.

Monsieur le ministre, je vous ai connu et apprécié comme ministre de l'industrie. L'énergie et la tenace volonté que vous manifestez dans l'examen des problèmes auxquels vous êtes confronté achèvent de me convaincre que, sous votre autorité, la décentralisation va connaître une nouvelle relance et que l'aménagement du territoire, tâche oh ! combien difficile, sera mené à bonne fin. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dupuy. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Fernand Dupuy. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les nombreux et graves problèmes posés par l'implantation du marché d'intérêt national de Rungis.

Il convient d'observer tout d'abord que la création d'un seul marché pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble de la région parisienne est tout à fait irrationnelle. Nul ne peut nier, en effet, qu'il eût fallu au moins créer deux marchés, l'un au Sud, l'autre au Nord.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons aujourd'hui devant le fait accompli. Le marché de Rungis doit entrer en fonctionnement dès l'an prochain. Or, de nombreuses questions restent en suspens.

En ce qui concerne d'abord les voies de communication, un programme considérable de voies nouvelles et d'échangeurs a été envisagé. Ce programme va entraîner un véritable bouleversement des communes intéressées, sans que celles-ci aient été consultées.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir envisager toutes dispositions utiles pour que soient prises en considération les observations que les collectivités locales auraient à présenter, d'une part, sur le tracé même des voies projetées, d'autre part, sur les expropriations prévues — indemnisation, relogement, terrains de compensation, aide financière aux communes.

Par ailleurs, j'insiste tout particulièrement sur le fait qu'aucune des nouvelles artères projetées ne figure au V^e Plan, alors que, je le répète, le marché va entrer en fonctionnement en 1968.

Dès l'an prochain donc, la banlieue Sud va connaître un afflux considérable de circulation. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour y faire face ?

Deuxième question : les transports en commun.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre :

Premièrement, quelles solutions vous envisagez pour renforcer les lignes d'autobus déjà existantes et créer de nouvelles lignes, et quelles lignes vous entendez créer ; deuxièmement, sur le plan de la S. N. C. F., où en est le projet de liaison gare d'Austerlitz-Orly, marché-gare et aéroport d'Orly ; troisièmement, où en est le projet de liaison par métropolitain entre la place d'Italie, le marché-gare et l'aéroport d'Orly.

Troisième question : les équipements.

Plusieurs équipements sont prévus sur le territoire du marché : un centre médico-social, une caserne de pompiers, une usine d'incinération des ordures ménagères, un central téléphonique. Il serait souhaitable que les communes voisines puissent bénéficier de ces équipements. Pouvez-vous nous dire si une telle éventualité a été envisagée et dans quelles conditions ?

Par ailleurs, je tiens à signaler qu'aucun équipement n'a été prévu, ni sur le plan scolaire, ni sur le plan de la jeunesse et des sports, ni sur le plan culturel, ni sur le plan social.

Quant à l'habitat, il est prévu la construction de 3.000 à 4.000 logements, alors qu'il en faudrait plus du double.

Quelles mesures allez-vous prendre pour permettre aux 15.000 à 20.000 personnes appelées à habiter sur ce territoire de vivre normalement ?

Quatrième question, enfin : les problèmes financiers.

Le fonctionnement du marché-gare va créer des ressources fiscales considérables. Comment seront réparties ces ressources ?

J'aimerais connaître, en particulier, quelles seront les parts respectives du département du Val-de-Marne et des communes voisines du marché qui auront le plus à souffrir de son fonctionnement.

Ces différentes questions, monsieur le ministre, je les ai posées à plusieurs reprises au District de la région parisienne en ma qualité de président de la section d'études spécialisées sur le schéma des structures de la zone d'Ivry-Rungis. Je n'ai pu obtenir de réponse et c'est pourquoi je vous les pose aujourd'hui.

J'ajoute que les maires intéressés sont très mécontents. On dispose de leur territoire, sans les consulter, sans tenir compte de leurs avis, sans répondre à leurs questions, sans envisager la moindre compensation.

Comme moi-même, monsieur le ministre, ils attendent vos réponses. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Trorial.

M. Jacques Trorial. Pour avoir suivi attentivement ce débat, nous sommes les uns et les autres persuadés que l'aménagement du territoire est dans tout et réciproquement, comme dirait Joseph Prudhomme !

Je bornerai mon propos à deux suggestions et à une réflexion ayant trait aux problèmes qui se posent à chacun des trois niveaux essentiels d'intervention des services de l'aménagement du territoire : la ville, la région, l'Etat.

En ce qui concerne la ville et la planification urbaine, nous assistons à une prolifération compréhensible — mais qui rend la compréhension des choses parfois un peu difficile — des procédures et des études.

Il y a, au niveau des métropoles régionales, une O. R. E. A. M., c'est-à-dire une organisation d'études d'aménagement d'aires métropolitaines, chargée d'établir des schémas directeurs ; dans les agglomérations de moindre importance s'applique la procédure des programmes de modernisation et d'équipement avec, dans certains cas, l'intervention de groupes d'études et de programmation, et une approbation qui est confiée tantôt à l'échelon national, tantôt à l'échelon régional.

En ce qui concerne les autres communes, c'est, sous l'empire prochain de la loi d'orientation foncière et urbaine, un autre système qui se met en place, avec intervention d'équipes pluridisciplinaires, d'agences départementales d'urbanisme et, éventuellement, d'autres organismes.

Il est nécessaire que soit affirmée une unité de conception dans les programmes à ces divers niveaux de l'armature urbaine et que, sans attendre le VI^e Plan, les différents responsables, en particulier les élus locaux, sachent qui va tenir en fait les leviers de la planification urbaine.

Il est indispensable de mieux faire apparaître la continuité dans le dessin et l'articulation des différentes procédures.

En ce qui concerne le niveau régional, il s'agit évidemment de répartir les créations d'activités et d'emplois.

Un gros effort a été accompli récemment sous votre impulsion, monsieur le ministre, par la mise en place, dans les régions en difficulté, de commissaires à la reconversion et d'un groupe central de reconversion, de caractère interministériel.

On vient, d'autre part, d'étendre au secteur tertiaire et aux petites entreprises les primes de décentralisation, dont on a augmenté le montant, et on a repris heureusement la procédure des prêts spéciaux du F. D. E. S. et développé certaines incitations fiscales.

Mais je crois que le moment est venu de simplifier ces procédures devenues complexes, lentes, du fait notamment du délai qui sépare les décisions de principe d'octroi des primes et leur versement effectif, à telle enseigne que, bien souvent, des industriels hésitent à déposer des dossiers, y compris pour les dégrèvements de patente, rebutés qu'ils sont par la complexité et la lenteur de la procédure.

En ce qui concerne les primes et les exemptions d'impôt, une remarque vient naturellement à l'esprit : il conviendrait peut-être, comme l'a suggéré M. Duval au nom de la commission de la production et des échanges, d'envisager un système de dégrèvement de l'impôt sur les bénéficiaires, formule qui présenterait plusieurs avantages.

D'abord, bénéficieraient des incitations les entreprises qui auraient fait la preuve qu'elles sont effectivement sérieuses et capables de fonctionner.

Ensuite, on découragerait ceux que l'on a appelés les « chasseurs de primes à la décentralisation ».

Enfin, on éviterait peut-être une procédure d'examen inévitablement lente, dès lors qu'il s'agit d'engager à titre initial les deniers de l'Etat.

Ma dernière remarque sur les régions concernera les zones frontalières.

Nous entrons de plain-pied dans le Marché commun. Dans certains cas les régions frontalières pourront devenir des zones privilégiées pour la création d'industries étrangères. Encore faudrait-il, surtout lorsqu'il s'agit de régions en difficulté — et c'est le cas de la circonscription que je représente — que les différents systèmes d'aide et d'intervention des Etats, au sein de la Communauté économique européenne au moins, soient suffisamment harmonisés pour que les industries et les capitaux étrangers ne soient pas encouragés systématiquement à ne pas franchir les frontières et à ne pas venir en France.

Au niveau de l'Etat, je vous livrerai une réflexion à propos du rôle des CO. D. E. R.

Ces organismes posent un problème politique grave. Quelque séduisantes soient les solutions régionalistes et fédéralistes, je me demande si le fait d'aller très vite dans le sens du fédéralisme et du régionalisme ne serait pas, au bout du compte, un obstacle à une répartition plus harmonieuse des moyens et des activités.

En effet, si chaque région devient davantage maîtresse de ses ressources, la répartition et les compensations d'une région à une autre s'opéreront sans doute beaucoup moins facilement, chacune cherchant à conserver son bien, et les riches étant, à l'échelon régional, peu empressés de donner aux pauvres.

En outre, on touche là à la vieille querelle politique française des girondins et des montagnards. On ne saurait donc s'engager imprudemment dans une telle voie sans mesurer les différents implications d'une réforme qui serait par trop audacieuse.

En effet, s'il y a les CO. D. E. R., il y a aussi les conseils généraux, qui sont des organismes élus. La question se pose alors de savoir si l'on peut donner à un organisme qui n'est pas élu, la CO. D. E. R., des attributions en matière de fiscalité et de répartition de crédits, attributions qui sont l'apanage des assemblées élues dans le système politique et administratif français.

Ces quelques réflexions me conduisent à la conclusion que nous sommes dans une période de tâtonnements, qu'il convient sans doute de donner aux CO. D. E. R. davantage de moyens d'effectuer leur travail, mais qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, d'aller trop loin ni trop vite dans ce domaine.

En bref, nous avons aujourd'hui une volonté gouvernementale d'aménager le territoire, et le Premier ministre rappelait récemment que c'était là sa principale ambition.

Nous avons une politique qui est coordonnée par vous-même, monsieur le ministre, sous l'autorité du Premier ministre, et il ne nous est pas indifférent que, parallèlement, vous soyez le représentant d'une région en difficulté.

Enfin, il y a un appareil administratif et des fonctionnaires. Je n'ai jamais eu l'impression, en fréquentant ces fonctionnaires, qu'ils constituaient une caste ou se considéraient comme des bergers de droit divin. Je crois qu'ils sont compétents, et c'est naturel. Je crois qu'ils sont passionnés par leur tâche, et c'est un bien. Mais je crois aussi qu'ils savent écouter, qu'ils montrent un sens de l'humain dans les contacts qu'ils prennent à l'échelon de Paris ou de la province.

C'est donc avec une particulière satisfaction que mes amis et moi-même nous voterons votre budget, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Périllier. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Louis Périllier. C'est sur les modalités d'attribution des primes de développement industriel et d'adaptation industrielle, et plus généralement sur les conditions de l'aide de l'Etat en matière de décentralisation industrielle, que porteront mes brèves observations.

Sur le principe de l'octroi de primes ou d'avantages particuliers aux entreprises qui s'installent, s'étendent ou se reconver-tissent dans des régions dont l'expansion doit être stimulée, tout a été dit. On peut penser que le système est trop rigide et comporte une part excessive d'arbitraire. Des régions ont été écartées alors qu'on y constate, comme dans d'autres, un exode rural et le départ de nombreux jeunes qu'il y aurait intérêt à maintenir dans leur province.

C'est ainsi que le département de l'Yonne ne cesse de se vider progressivement de sa population depuis un siècle. Cependant, aucune de ses parties n'est incluse dans les zones 1 et 2 qui bénéficient des primes et des aides les plus substantielles.

A cet égard, je rejoins les suggestions des collègues qui vous ont demandé de prévoir des aides pour les villes de la couronne entourant Paris et pour les régions avoisinantes situées dans un rayon de 100 à 200 kilomètres et qui, subissant évidemment l'attraction de la capitale, perdent une partie importante de leur population.

Mais si le Gouvernement, ainsi qu'il l'a maintes fois déclaré, n'entend pas modifier actuellement la répartition des zones en fonction des critères d'ordre géographique et économique qu'il a retenus, du moins des assouplissements pourraient-ils intervenir, qui éviteraient une émigration de main-d'œuvre spécialisée et permettraient de mieux résoudre certains problèmes sociaux et humains.

Vous le savez, monsieur le ministre, un mouvement de concentration se poursuit qui conduit de nombreux industriels à regrouper leurs entreprises ou à les fusionner. De ce fait, des usines ferment leurs portes, parfois dans des régions où aucune prime n'est allouée pour des créations nouvelles. Ne pensez-vous pas qu'il serait équitable d'accorder une prime et des exonérations fiscales à l'entreprise qui prend la place de celle qui s'en va pour réaliser ailleurs une concentration ?

Si, en effet, faute de toute aide publique, on ne trouve pas d'industriel disposé à se substituer à celui qui cesse son activité — et il est normal que les industriels préfèrent s'installer là où des primes leur sont offertes — que va-t-il se passer ? Une main-d'œuvre locale, souvent spécialisée, devra, sous la menace du chômage, quitter la région, alors qu'elle a résolu les problèmes du logement, de l'établissement, de la scolarité des enfants, sans oublier les raisons affectives qui l'attachent au sol natal.

Même si l'on néglige ces dernières considérations d'ordre sentimental ou moral, pourtant si respectables, il reste que cette mutation de personnel présente pour la société des charges bien plus lourdes que celles qu'entraînerait l'octroi d'une aide aux industriels en mesure de s'installer dans la région considérée ou d'y accroître leur potentiel.

Vous avez, monsieur le ministre, augmenté récemment le taux des primes dans les zones privilégiées. Vous avez manifesté votre désir d'encourager ainsi les investissements productifs pour favoriser l'expansion. Je vous demande de vous pencher sur le cas que je vous expose, qui intéresse — je ne le cache pas — la région que je représente, mais aussi d'autres.

Je le répète, lorsque la fermeture d'une usine résulte d'une opération de concentration qui s'opère dans une autre région — concentration qu'on nous dit inéluctable parce que conforme aux exigences de l'évolution et justifiée par la nécessité de rendre nos industries plus compétitives sur le plan international — il conviendrait, à défaut de l'attribution de primes, de consentir au moins des prêts et des avantages spéciaux aux industriels disposés à s'établir dans les locaux et sur les terrains ainsi libérés.

Cette suggestion, je l'avais soumise à la commission des finances, qui avait e. timé devoir la retenir. Elle aurait pour effet d'atténuer la rigueur des dispositions actuelles en permettant le maintien sur place d'une main-d'œuvre qualifiée. Je la recommande particulièrement à votre attention. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Bozzi. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Jean Bozzi. Plaider en sept minutes le dossier corse impose que, faute de se résigner à infliger à l'Assemblée une sèche énumération de têtes de chapitre, on s'en tienne à dégager à très grands traits le caractère spécifique des problèmes posés par le développement économique de la Corse, à définir l'importance et les modalités de l'action à entreprendre pour y concourir, à marquer enfin les objectifs prioritaires dans le temps d'une telle action.

La Corse, on en a déjà beaucoup parlé dans le débat sur l'article 18 de la loi de finances, qui tend à la doter d'un statut fiscal particulier pour compenser, dans une certaine mesure — encore que dans une mesure appréciable — le handicap dont elle souffre du fait de son insularité, et à favoriser les incitations à son développement économique.

La Corse, en effet, est affligée d'un lourd handicap, celui de l'insularité, qui renchérit les produits qu'elle importe, et elle doit importer les trois quarts de sa subsistance alimentaire et la totalité des produits industriels, manufacturés ou bruts.

La Corse souffre également d'une grande faiblesse démographique : 175.000 habitants seulement, à raison de 20 au kilomètre carré. Elle souffre aussi du retard relativement considérable qui a marqué son économie au cours de la première moitié du siècle en raison essentiellement du désintérêt que lui manifestait le pouvoir central.

Voici quelques chiffres éloquentes.

Le revenu moyen local représente seulement 53 p. 100 du revenu moyen national.

Le revenu des ménages, qui s'élevait à 950 millions en 1965, était constitué pour 450 millions par des traitements publics et des pensions, alors que le tourisme et l'agriculture, qui sont la véritable vocation de la Corse, ne représentaient respectivement que 94 millions et 45 millions.

Soixante pour cent des routes nationales sont en mauvais état et — écoutez bien ceci, c'est proprement effarant — 6 p. 100 d'entre elles ne sont même pas revêtues.

La Corse ne possède aucun port de plaisance comparable à ceux des côtes méditerranéenne et atlantique.

Les infrastructures générales sont très insuffisantes.

Cependant, les données humaines du problème corse ont favorablement évolué ces dernières années. Le désir se fait jour parmi mes compatriotes, de mieux en mieux éclairés sur les perspectives réelles de leur avenir, de vivre et de travailler sur place. On décèle chez eux la volonté — qui peut s'affirmer et se concrétiser pour peu que vous l'y aidiez, monsieur le ministre, vous et le Gouvernement — de faire passer l'île de l'économie de consommation, dans laquelle elle stagne depuis près de deux siècles, à l'économie de production, dans laquelle elle aspire à entrer.

Venez vous en rendre compte sur place, monsieur le ministre, ainsi que vous nous l'avez laissé espérer lors d'une visite que les trois députés corses — MM. de Rocca Serra, Faggianelli et moi-même — vous ont rendue récemment.

Comment venir en aide à la Corse et comment définir les actions nécessaires ?

On a commencé à agir, je m'empresse de le dire, en votant le statut fiscal — qui n'est certes pas idéal mais qui permettra cependant d'atténuer le handicap de l'insularité — et des mesures d'incitation qui, si elles ne sont pas décisives, ne sont tout de même pas négligeables.

D'autre part, votre prédécesseur et vous-même avez réservé à la Corse une part appréciable — près de 3 p. 100 — de la dotation générale du F.I.A.T. depuis la création de cet organisme.

Le Gouvernement s'est attaché à faire étudier le dossier corse par une mission interministérielle, au président et aux membres de laquelle je tiens à rendre hommage non seulement pour leur efficacité mais pour le cœur avec lequel ils ont rempli leur tâche.

Le Gouvernement fait également procéder, notamment en matière de tourisme, aux études préalables nécessaires à un aménagement global et coordonné. Au moment de porter un jugement global sur ce qui a été fait au cours des dernières

années, il convient de se garder de deux attitudes extrêmes, celle qui consisterait à dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des départements sous-développés, comme celle qui consisterait à soutenir que l'on n'a rien fait, opinion que professent les successeurs de ces ministres radicaux qui, pendant des décennies, ont laissé la Corse croupir dans l'état qu'elle a connu jusqu'en 1957, jusqu'au moment où le gouvernement Guy Mollet a entrepris un premier effort pour l'en tirer, effort relayé et poursuivi par la V^e République, et à propos duquel hommage doit vous être rendu, monsieur le ministre, ainsi qu'à l'ensemble du Gouvernement.

Il est donc nécessaire, il est urgent, il est vital pour la Corse que cette action soit poursuivie avec des moyens financiers et administratifs accrus, voire avec des formules juridiques nouvelles. Ces moyens pourraient être demandés à la D.A.T. A.R. dont nous examinons le budget aujourd'hui. C'est au moins sept à huit millions de francs de crédits exceptionnels qui devraient être mis, bon an mal an, à la disposition de la Corse, et cela pendant un nombre appréciable d'années, sans préjudice de crédits particuliers à provenir de divers autres ministères.

À cet égard, considérant, monsieur le ministre, qu'en votre qualité de responsable du plan d'aménagement du territoire, vous êtes l'un des plus proches collaborateurs du Premier ministre, je vous demande de vous faire auprès de lui l'interprète de mes collègues et de moi-même pour qu'il veuille bien donner des instructions à tous les membres du Gouvernement afin qu'ils étudient les problèmes intéressant l'équipement économique et social de la Corse avec une attention particulière et constante, et avec le désir ardent de les résoudre pendant qu'il en est temps encore.

À propos du mode d'emploi de ces crédits, on s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'ériger la Corse en région de programme. Certains de mes compatriotes, toujours prompts à s'enflammer pour des mots, auxquels ils attribuent facilement des vertus magiques, ont tendance à répondre à cette question par l'affirmative. Pour ma part, j'éprouve une sorte de prudence vis-à-vis des mots et je préfère m'en tenir aux actes. Il reste, monsieur le ministre, qu'il y a là certainement un problème.

Un membre important de la C.O. D. E. R. de la région de Provence me disait récemment que ce serait pour les collègues corses un crève-cœur de voir délibérer sur des projets de plusieurs millions de francs pour créer des autoroutes ou aménager celles qui existent, alors que l'on éprouve les plus grandes difficultés à engager quelques petits millions en faveur des routes de la Corse, dont je vous décrivais tout à l'heure l'état déplorable.

Monsieur le ministre, saisissez-vous de ce problème, essayez de le résoudre par des actions positives et « à froid », afin de n'avoir à improviser quelque jour sous la pression de l'opinion locale que pourrait relayer une fraction importante de l'opinion nationale.

Je me résume. Il est absolument nécessaire que vous prévoyiez des crédits de rattrapage importants et que vous les utilisiez dans quelques directions que je me bornerai à énumérer pour terminer.

En matière d'aménagement touristique, l'objectif à atteindre en 1985 est de faire en sorte que le revenu du tourisme en Corse passe de 94 millions à 700 millions de francs. Dans l'immédiat, il y a lieu de donner priorité à la réalisation de ports de plaisance, celui de Saint-Florent notamment, d'entreprendre l'aménagement du parc régional dont la création vient d'être décidée il y a une semaine à peine et de penser à l'alimentation en eau du Sud de la Corse, notamment en Balagne, région en plein développement touristique.

En matière agricole, l'objectif 1985 est de faire passer le revenu de 45 millions à 130 millions. Mais, sans plus attendre, il y a lieu de procéder à l'expérience de mise en valeur sylvo-pastorale — qui aura valeur de test — que j'ai suggéré d'entreprendre dans la vallée du Taravo, laquelle constitue un ensemble homogène propice à une telle expérience.

En matière d'aménagement général et d'urbanisme, il faut doter la Corse d'un schéma général de structures et d'urbanisme et établir dès maintenant des schémas de secteurs, sous peine de voir l'homme dégrader des sites qui comptent parmi les plus beaux du monde. L'Etat doit enfin créer des réserves foncières par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce qui vous est demandé, monsieur le ministre, est relativement modeste mais doit cependant suffire pour qu'en vingt ans l'essor que connaît actuellement le tourisme et même une certaine forme moderne d'agriculture — je veux parler de la vigne, des agrumes et des primeurs de la côte orientale — aboutisse à multiplier par sept ou huit le revenu touristique, à multiplier par deux ou trois le revenu agricole et à faire augmenter la population de 50.000 âmes environ.

Croyez-moi, ces données sont l'enjeu du pari sur l'avenir de la Corse, que je demande au Gouvernement d'engager et de gagner. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Ribadeau Dumas. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.)

M. Roger Ribadeau Dumas. Monsieur le ministre, je me bornerai à évoquer rapidement deux questions, l'une d'intérêt régional — vous voudrez bien m'en excuser — l'autre d'intérêt national.

Ma première question a trait au parc régional du Vercors. La décision de créer dans le Vercors un parc régional a été prise depuis déjà quelques années. Des réunions ont été tenues, quelques premières décisions ont été arrêtées; l'ennui, c'est que personne ne sait encore avec certitude ce qu'est un parc régional et à quoi il est destiné.

Il s'agit, dit-on, d'une réserve d'espaces verts destinés aux amis de la nature qui veulent de temps à autre aller s'y reposer. Mais, si j'ai bien compris, on n'aura pas le droit d'y créer des villes et il sera même très difficile d'y construire le moindre chalet. Aussi importe-t-il d'organiser l'accueil dans ses alentours.

Plaidant pour moi-même, j'indique qu'il existe, près du Vercors, une très belle région toute prête à accueillir tous ceux qui le désireraient : le Diois, région ensoleillée, au climat particulièrement recommandé puisqu'on n'y compte pas un seul asthmatique.

M. Virgile Barel. Mais il y a la clairette !

M. Roger Ribadeau Dumas. C'est en plus, en effet ; pour les gourmands ! (Sourires.)

J'aimerais donc que vous nous disiez, monsieur le ministre, si l'accueil autour des parcs régionaux a été prévu afin précisément qu'on puisse venir les visiter.

Ma deuxième question, d'intérêt national, concerne la liaison mer du Nord—Méditerranée.

Le 22 juillet dernier, à l'inauguration des aménagements de Pierre-Bénite, M. le Premier ministre soulignait l'intérêt que présentait cet axe Nord-Sud sur le plan national et constatait les retards pris dans l'aménagement, retards attribués à ce qu'il a appelé « certaines incertitudes ».

Si l'aménagement du Rhône se poursuit aujourd'hui normalement au point qu'on peut espérer que vers l'année 1976 — mais ne sera-ce pas un peu trop lointain pour ce que nous avons à faire ? — on pourra descendre le Rhône facilement, il n'en est malheureusement pas de même pour la Saône. Il est regrettable que le budget d'équipement de l'année 1968 n'ait pas prévu de crédits d'aménagement de la Saône, sauf pour deux ponts de Lyon qui gênent la circulation sur le fleuve.

Peut-être, par l'intermédiaire du F. I. A. T., pourriez-vous remédier à une telle situation. La dépense à engager en 1968 ne serait pas considérable. En tout cas cet effort me paraît s'imposer.

Monsieur le ministre, si j'insiste, c'est que l'échance du Marché commun est hélas très proche. Nos concurrents, nos voisins, organisent des liaisons fluviales importantes et pratiques ; nous devons faire de même si nous voulons rester dans la compétition. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Mesdames, messieurs, si l'aménagement du territoire est une action politique volontaire destinée à corriger

des tendances naturelles que l'on estime fâcheuses pour des raisons économiques et sociales, alors l'aménagement du territoire est vraiment la grande affaire des Français.

J'approuve ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue et ami M. Ollivro, député des Côtes-du-Nord. Je ne voudrais pas blesser notre collègue M. Boscher qui bondit lorsque nous établissons une comparaison entre la situation de la région parisienne et celle de la province, mais je suis bien obligé de constater qu'à côté des vingt régions de programme qui dépendent de M. le ministre Marcellin et qui reçoivent des crédits du F. I. A. T. — je reconnais d'ailleurs que la Bretagne est en tête pour leur attribution — il existe une vingt et unième région qui, en fait, est la première et qui bénéficie d'un montant d'autorisations de programme double des vingt autres.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Voulez-vous me permettre une rapide mise au point ?

M. Marc Bécam. Volontiers, monsieur le ministre.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre chargé du Plan, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Bécam, je suis obligé de procéder à une mise au point, car je ne peux pas laisser se propager une telle idée.

A la vérité, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Vous oubliez que l'ensemble des vingt régions françaises dont vous parlez ne sont pas alimentées par le F. I. A. T. seulement, mais bénéficient des crédits que leurs allouent les divers ministères intéressés, qu'il s'agisse des P. T. T., du logement ou de l'équipement.

D'autre part, il faut remarquer que le budget du district de la région de Paris est alimenté par la taxe d'équipement payée par les contribuables de la région parisienne, alors que le F. I. A. T. ne reçoit aucune taxe particulière.

Vous avez raison de dire que l'aménagement du territoire est essentiel pour l'avenir du pays. Mais il ne faut pas oublier que la tâche de la délégation à l'aménagement du territoire est essentiellement une tâche de coordination entre tous les ministères intéressés et que l'aménagement du territoire se fait dans chacun de ceux-ci.

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on établit des comparaisons en matière de répartition de crédits.

M. Marc Bécam. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette intéressante mise au point. Il faut cependant faire un choix. La région parisienne connaît une expansion rapide sur le plan démographique.

M. Robert Wagner. Moins rapide qu'en province !

M. Marc Bécam. Il est impossible d'envisager à la fois une population de l'ordre de 14 millions d'habitants dans la région parisienne à la fin de ce siècle et un développement harmonieux du reste du pays.

A vrai dire, Paris est la première ville bretonne de France, car il y a plus de Bretons à Paris que dans toutes les grandes villes de Bretagne, Nantes, Rennes, Brest réunies.

La croissance économique de la France ne peut être optimum que si l'on saisit les chances des régions. Les régions attardées pèsent sur notre économie. Mais si l'on ne néglige pas leurs atouts, si l'on saisit les possibilités de développement qu'elles offrent, alors ces régions pourront être mises en valeur et elles contribueront à l'expansion de l'économie nationale.

La Bretagne, que j'ai l'honneur de représenter ici, souffre certes de handicaps. D'abord, sa situation ; mais on ne peut pas changer la géographie. Ensuite ses structures foncières, qui sont insuffisantes. Enfin sa sous-industrialisation. Mais elle possède aussi des atouts, et d'abord les hommes, qui travaillent courageusement et s'accrochent opiniâtement à leur terre. N'est-il pas moins onéreux d'installer des usines que de déplacer les hommes ?

Un autre atout, particulièrement précieux, c'est la mer. Dans un marché orienté vers le continent, la Bretagne certes semble être adossée à la mer et paraît située au bout du monde. Mais dans un marché élargi à l'échelle du monde, alors elle se trouve à la pointe de l'Europe. Par conséquent, son développement doit partir de son économie portuaire.

Puisque l'énergie est à la base du développement industriel, il importe qu'on étudie l'implantation d'un port pétrolier dans une région qui possède les qualités nautiques techniquement les meilleures. A-t-on déjà oublié la « marée noire » ? Ignore-t-on le danger que la faible profondeur du *channel* représente pour les gros porteurs de demain ?

Brest ou la baie de Douarnenez — peu importe, c'est un choix technique à faire — offrent des qualités nautiques incomparables. Brest est le port le plus proche de l'Afrique et de l'Amérique ; il est au centre de l'éclatement européen.

La Bretagne possède également des atouts sur le plan alimentaire, aussi bien avec l'agriculture qu'avec la mer, qui lui permettent d'envisager des activités de transformation fort intéressantes.

Le tourisme peut aussi apporter un complément à son économie en permettant de corriger certaines insuffisances.

Enfin, il faut tenir compte aussi de son capital intellectuel et scientifique, car les choix qui seront faits doivent être fondés sur le dynamisme et la valeur des hommes.

Il y a un siècle, mon département venait tristement en queue en matière d'instruction publique. Aujourd'hui, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire y est le plus élevé de France.

Monsieur le ministre, tous ces atouts doivent être pris en considération, saisissez-les. Certes, des choix doivent être opérés, mais n'oublions pas que la mise en valeur d'une région est une question d'intérêt national et présente une importance majeure pour les populations qui y vivent. La chance de notre région est vraiment sur la mer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Mme la présidente. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426) ;

(Rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre :

Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Services généraux : crédits concernant la délimitation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (*suite*).

(Annexe n° 24. — M. Ansquer, rapporteur spécial ; avis n° 456 de M. Duval, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Postes et télécommunications :

(Annexe n° 32. — M. Danel, rapporteur spécial ; avis n° 456 de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Jeunesse et sports :

(Annexe n° 19. — M. Inchauspé, rapporteur spécial ; avis n° 459 de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)